



# POURQUOI LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE SONT-ILS VOUÉS À L'ÉCHEC?

Les effets durables de l'injustice  
procédurale et distributive

Louise Comeau  
Elizabeth Gresh  
Louis-Charles Vaillancourt



# POURQUOI LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE SONT-ILS VOUÉS À L'ÉCHEC?

## Les effets durables de l'injustice procédurale et distributive

Louise Comeau, Ph.D., Elizabeth Gresh, Louis-Charles Vaillancourt  
**Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick**

### Remerciements :

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick salue le généreux financement que Financeurs en environnement au Canada a accordé à son projet de recherche sur l'acceptation sociale et communautaire des énergies renouvelables, qui a rendu cette étude de cas possible.

Cette étude de cas est le résultat d'un effort d'équipe, notamment Louise Comeau, Elizabeth Gresh, Louis-Charles Vaillancourt et Cecilia Perez Plancart. Conception graphique et support en communications par Stacy Howroyd, Jon MacNeill et Corey Robichaud. Traduit par Anne Carruzzo.



Conseil de conservation *du* Nouveau-Brunswick

180 St. rue John

Fredericton Nouveau-Brunswick

Canada E3B 4A9

T. (506) 458-8747

E. [info@conservationcouncil.ca](mailto:info@conservationcouncil.ca)

[www.conservationcouncil.ca](http://www.conservationcouncil.ca)

Fondé en 1969, le Conseil de conservation du Nouveau Brunswick est le principal organisme public de protection de l'environnement. Membre du Club global 500 des Nations Unies, il œuvre pour trouver des solutions pratiques afin d'aider les familles, les citoyens, les éducateurs, les gouvernements et les entreprises à protéger l'air que nous respirons et l'eau que nous buvons ainsi que l'écosystème marin, si précieux pour notre survie, et la terre, dont les forêts, sur laquelle repose notre existence même.

 /conservationcouncil

 /cc\_nb

# POURQUOI LES PROJETS D'ÉNERGIE ÉOLIENNE SONT-ILS VOUÉS À L'ÉCHEC?

Les effets durables de l'injustice  
procédurale et distributive



## Table des matières

01. Sommaire .....	1
Recommandations .....	2
02. Introduction .....	4
Histoire à succès : Leadership communautaire .....	7
Proximité du quartier résidentiel .....	8
03. Contexte.....	11
04. Examen documentaire.....	13
Processus équitable (justice procédurale).....	17
Le partage des bénéfices et des fardeaux (justice distributive).....	18
Avantages communautaires .....	19
La confiance .....	20
Histoire à succès : Les avantages communautaires du parc éolien de Burchill .....	20
Association canadienne de l'énergie renouvelable .....	21
05. Méthode .....	22
06. Conclusions .....	24
07. Le pouvoir de la méfiance.....	25
Décider-Annoncer-Défendre .....	25
Erreurs liées à la participation communautaire.....	26
Le manque de prise en considération des documents et de la langue .....	27
Absence d'une entité communautaire chargée des consultations, préoccupations liées à l'emplacement.....	27
Le manque de souplesse et de participation .....	28
La répartition inéquitable des coûts et des bénéfices .....	29
08. Discussion .....	33
09. Recommandations .....	35
10. Limitations.....	37
11. Conclusion .....	38
12. Bibliographie .....	39

## Tableaux

Tableau 1. Projets de développement éolien LORESS approuvés .....	5
Tableau 2. Résumé des données démographiques liées aux entrevues.....	23
Tableau 3. Résumé des avantages communautaires .....	29
Tableau 4. Préoccupations communautaires de Pokeshaw et d'Anse-Bleue .....	31

## Graphiques

Graphique 1. Carte de la vitesse du vent du Nouveau-Brunswick, au Canada, à 80 mètres au-dessus du sol .....	6
Graphique 2. Plan du site du projet éolien de Chaleur Ventus à Anse-Bleue (N.-B.) .....	8
Graphique 3. Plan du site du projet éolien de Black Rock proposé à Pokeshaw. ....	9
Graphique 4. Profil énergétique du N.-B. de 2021 de l'organisme de réglementation de l'électricité du Canada. ....	11
Graphique 5. Le triangle de l'acceptation sociale des innovations issues des énergies renouvelables .....	13
Graphique 6. Classification des comparaisons de l'équité et des résultats.....	18

# 01 Sommaire

## Pourquoi les projets d'énergie éolienne sont-ils voués à l'échec? Dans quelle mesure est-ce important?

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick pense que la réussite de la mise en œuvre des projets d'énergies renouvelables revêt une importance cruciale dans la lutte contre le changement climatique.

On s'attend à ce que la demande en électricité augmente substantiellement au Canada et dans le monde entier au cours des décennies à venir alors que nous abandonnons les combustibles fossiles pour remédier au changement climatique. La croissance de la demande en électricité proviendra en grande partie de l'électrification accrue des transports, du chauffage domiciliaire et des procédés industriels. Ce changement a déjà commencé avec la vente de véhicules électriques, l'annonce d'un financement fédéral et provincial de programmes de chauffage domiciliaire sans pétrole et l'usage industriel de l'électricité pour produire de l'acier et de l'hydrogène.

Comme l'électrification est l'une des plus importantes solutions au changement climatique, il n'est pas surprenant que le Conseil de conservation fasse partie des promoteurs des énergies renouvelables fiables et abordables. Cependant, notre désir de réussite ne peut pas se réaliser aux dépens des gens, et des communautés dans lesquelles ils vivent. Nous sommes une organisation fondée sur des données probantes. Nous prenons l'avis des chercheurs et des scientifiques au sérieux, particulièrement en ce qui concerne les risques susceptibles de survenir lorsqu'on fait des préoccupations communautaires un intérêt personnel (« pas dans ma cour ») et que l'on manque de consulter et de solliciter adéquatement les citoyens pour saisir leurs perceptions de l'équité. Il est tout aussi important d'être à l'écoute des citoyens que de

tenir compte des données probantes et de l'avis des scientifiques.

« En 2021, lors d'une visite familiale dans le Nord du Nouveau-Brunswick, j'ai rencontré un résident d'Anse-Bleue inquiet à propos d'un projet d'énergie éolienne proposé dans sa communauté. » Scientifique sociale, militante en faveur du climat et membre d'une famille, Louise Comeau, Ph.D., s'est demandé pourquoi les projets d'énergie éolienne étaient voués à l'échec. Cette question a donné le coup d'envoi d'un projet de recherche d'une année, qui comprenait un examen en profondeur de la documentation sur le sujet, la formation de groupes de réflexion nationaux, la réalisation d'un sondage et la présente étude de cas sur l'énergie éolienne.

Cette étude de cas sert à partager ce que nous avons appris sur les raisons pour lesquelles deux projets d'énergie éolienne proposés dans le Nord du Nouveau-Brunswick ont échoué, et à offrir des recommandations afin de favoriser l'acceptation communautaire des projets d'énergie éolienne. En voici les principales conclusions : (1) les projets ont plus de chance de réussir lorsque les promoteurs du projet instaurent dès le départ un échange durable et régulier avec les communautés hôtes; (2) le gouvernement et les services publics offrent une aide institutionnelle à l'aide de directives sur les pratiques exemplaires et de renseignements fondés sur les données probantes concernant les énergies renouvelables.

## Recommandations

### 1. Il faut consulter tôt et faire preuve de souplesse

Il faut consulter suffisamment tôt les résidents de la communauté visée concernant les projets d'énergies renouvelables et leur donner, lorsque cela est possible, l'occasion d'indiquer leur préférence concernant l'emplacement du projet. Dans notre étude de cas, nous montrons que si l'on attend d'avoir signé les accords d'achat d'énergie pour consulter la communauté hôte, les résidents se sentent impuissants et incapables d'influencer le projet. Le conflit suscité par l'emplacement proposé amorce une réaction en chaîne de craintes et de méfiance. Le fait que les promoteurs mettent l'accent sur la négociation de la location des terrains sans solliciter la communauté crée des tensions communautaires et une perception de gagnants et de perdants. C'est pourquoi une consultation précoce peut optimiser le potentiel d'acceptation communautaire.

### 2. Les services publics, le gouvernement local et les provinces doivent jouer un rôle de légitimation et de soutien

Les critères de sélection du projet doivent inclure un nombre substantiel de points pour les consultations précoces. Les services publics et le gouvernement peuvent aussi jouer un rôle d'accompagnement en fournissant des pratiques exemplaires à jour concernant l'emplacement, les ententes sur les retombées locales et la participation communautaire afin d'orienter les promoteurs et d'informer les

résidents de la communauté hôte de leurs options. Les craintes communautaires, associées à un manque d'aide institutionnelle manifeste pour le Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle (LORESS) et les énergies renouvelables en général, ont sapé la confiance des résidents des communautés visées par les deux études de cas (par ex., manque de portes ouvertes). Un bureau gouvernemental des énergies renouvelables pourrait transmettre des renseignements généraux, mais aussi géographiquement et culturellement pertinents, des directives sur les pratiques exemplaires à l'intention des promoteurs, des municipalités, des commissions des fonction régionales et des citoyens et une analyse écologique et géographique provinciale visant à aider les promoteurs à préparer leur proposition.

### 3. Il faut établir des références pour les avantages communautaires

Les résidents des communautés visées par l'étude de cas avaient de la difficulté à évaluer si les avantages communautaires offerts par les promoteurs faisaient partie des pratiques normalisées, et à démêler le vrai du faux dans le battage publicitaire des promoteurs concernant les avantages et les risques potentiels du projet. Dans les deux communautés visées, les promoteurs ont vanté les avantages d'une collaboration avec eux, puis sont revenus en arrière une fois les projets amorcés. Le gouvernement doit publier, et mettre régulièrement à jour, les directives sur les avantages communautaires liés aux pratiques exemplaires et envisager des options de compensation pour la communauté hôte, comme des remises sur les factures des services publics.

#### 4. Il faut remédier à la désinformation sur les projets d'énergies renouvelables

Les citoyens doivent avoir accès à des renseignements localisés de qualité sur les énergies renouvelables. Lorsqu'il y a de la désinformation, la documentation indique clairement qu'il est important d'écouter les citoyens pour comprendre leurs craintes sous-jacentes, qui proviennent souvent plus d'un manque de confiance. C'est pourquoi les craintes soulevées peuvent ne pas être apaisées par l'information seule (par ex., concernant les effets sur la valeur de leur propriété ou l'eau souterraine et de surface durant la construction), mais il est important de veiller à ce que les gens puissent obtenir des renseignements locaux et neutres. Lorsque l'information n'est pas concluante, il faut appliquer le principe de précaution. Un vaste éventail de sources en ligne propage des renseignements erronés concernant les risques inhérents aux projets d'énergies renouvelables. Il est important de donner des renseignements non biaisés aux communautés, même si cette information ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Un bureau provincial des énergies renouvelables pourrait remplir cette fonction. On pourrait aussi financer des organisations provinciales ainsi que des groupes communautaires et environnementaux pour offrir des services d'éducation et d'information. Comme nous le verrons dans cette étude de cas, la désinformation a contribué à saper la confiance entre les promoteurs et le public. En chargeant un tiers de créer et de diffuser de l'information, on peut réduire les idées préconçues

et aider les promoteurs et les communautés à trouver un consensus.

Dans les sections suivantes, nous présentons tout d'abord les détails liés au programme LORESS, aux projets proposés et aux communautés hôtes, puis une partie du contexte. Nous résumons ensuite les articles scientifiques qui ont éclairé le projet de recherche du Conseil de conservation ainsi que la méthode utilisée pour mener les entrevues. Finalement, nous présenterons les conclusions du projet de recherche, puis une discussion sur les résultats, des recommandations et la conclusion.

# 02 Introduction

En 2016, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à fournir 80 mégawatts (MW)<sup>1</sup> d'électricité dans le cadre du Programme de production locale d'énergie renouvelable à petite échelle ([LORESS](#)). Cette annonce faisait suite à un [engagement pris en 2015 par la province](#) de tirer, d'ici à 2020, 40 % de l'approvisionnement provincial en électricité des énergies renouvelables. Au début de [2016 et de 2017](#), la province et Énergie NB ont publié deux appels à [manifestations d'intérêt](#). Les promoteurs ont préparé des soumissions suite au premier appel de 40 MW aux entreprises autochtones (par ex., une bande, une corporation, un organisme sans but lucratif, une coopérative, une entreprise à propriétaire unique ou un partenariat), et au deuxième appel de 40 MW aux entités locales (par ex., groupes communautaires, coopératives, municipalités ou un résident de la province en partenariat avec une entité locale).

Quatre projets se sont vu octroyer un accord d'achat d'énergie avec d'Énergie NB en 2017 et 2018. En avril et en septembre 2018, deux entreprises autochtones ont soumis des évaluations d'impact environnemental (EIE). En juillet et en septembre 2019, deux entités locales ont présenté leur EIE pour leur projet. Sur les quatre projets proposés, seulement deux ont été construits. Les deux projets des entreprises autochtones sont allés de l'avant, tandis que les deux projets d'énergie éolienne proposés pour le Nord du Nouveau-Brunswick, dans la région de Baie des Chaleurs, n'ont pas été réalisés.

Nous résumons les quatre projets au Tableau 1. Les projets sont de taille similaire (par ex., de 18 MW

à 20 MW), sont tous de nature éolienne, avec des régimes éoliens et des craintes environnementales courantes similaires (par ex., effets sur les oiseaux, les chauves-souris, les terres humides, les nappes d'eau souterraines et les eaux de surface). Les promoteurs de chaque projet avaient signé un accord d'achat d'énergie avec Énergie NB.

Le [projet énergétique de Wisokolamson](#) s'appuie sur un partenariat entre la [Première Nation Woodstock](#) et [SWEB Development](#), une entreprise établie à Halifax (18 MW, suffisamment d'énergie pour alimenter 6 000 foyers par année). Il a été lancé en 2019. Ce projet est situé à 12 kilomètres à l'Ouest de Riverside-Albert (Nouveau-Brunswick), sur une petite parcelle de terres publiques située à juste un peu plus trois heures de voiture de l'emplacement occidental de la Première Nation de Woodstock, près de la frontière internationale entre le Maine et le N.-B. Le titre du projet énergétique Wisokolamson signifie « [le vent souffle très fort](#) ».

Le projet énergétique Wocawson est issu d'un partenariat entre la Première Nation [Neqotkuk](#) (anciennement Première Nation Tobique) située à 180 kilomètres au Nord-Ouest de Fredericton (N.-B.) et l'entreprise [Natural Forces](#) (20 MW, suffisamment pour alimenter 6 750 foyers), mais avec le potentiel d'une seconde phase de 20 MW. Il a été lancé en 2020. On a situé le projet énergétique Wocawson à 20 kilomètres au Nord-Est de Sussex (N.-B.), à près de trois heures de la communauté de Neqotkuk, afin de tirer parti du régime éolien à cet endroit. Il porte le nom d'une [légende Wabanaki](#) qui parle d'un oiseau spirituel au sommet d'une montagne dont les ailes fabriquent le vent.

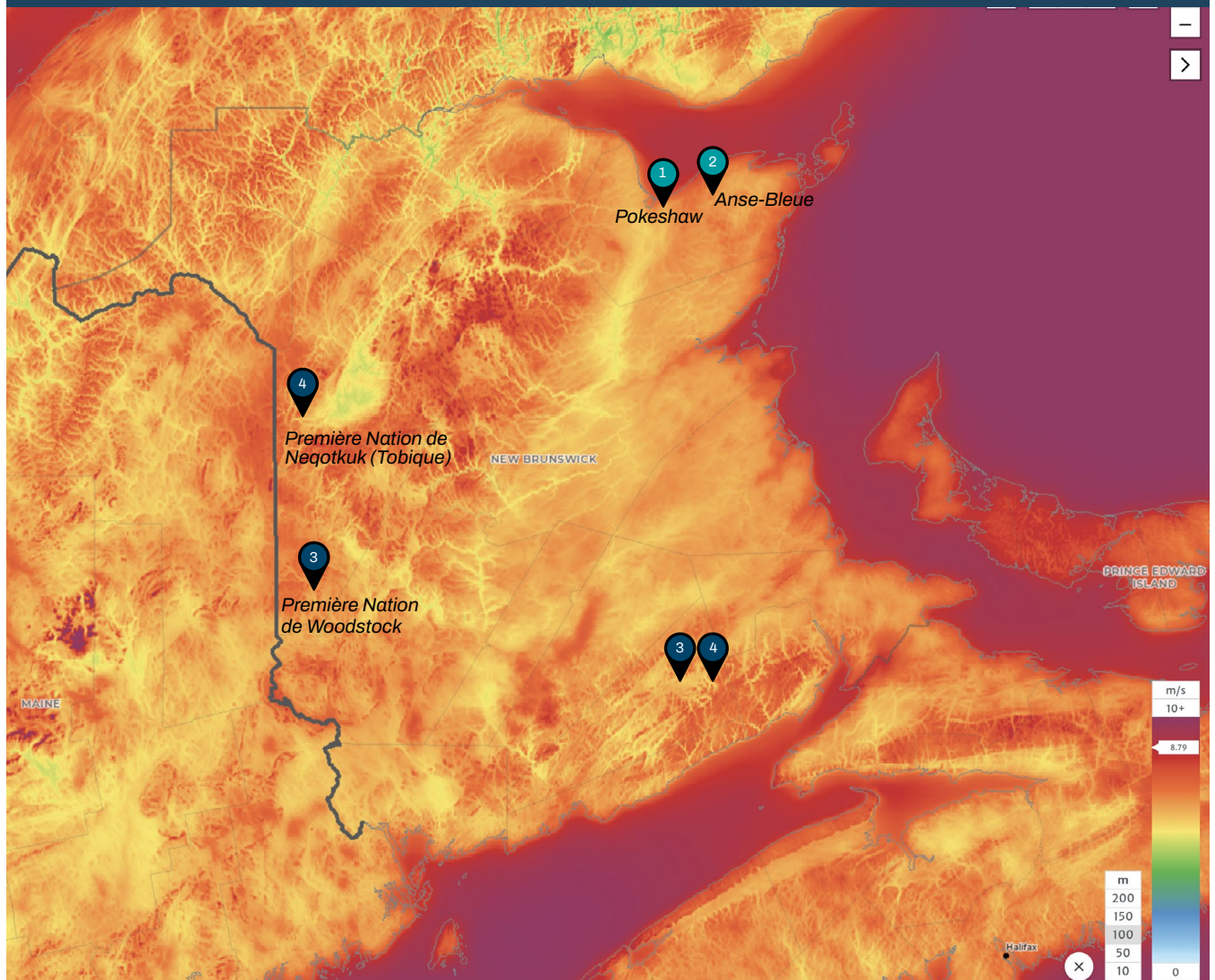
<sup>1</sup> Un MW représente one million de watts.



Tableau 1 : Projets de développement éolien LORESS approuvés

Nom du projet	Projet de parc éolien de Black Rock à <a href="#">Pokeshaw</a>	Projet de parc éolien de Chaleur Ventus à <a href="#">Anse-Bleue</a>	Projet énergétique Wocawson dans la Première Nation <a href="#">Negotkuk</a> (Tobique)	Projet énergétique Wisokolamson (WISK) dans la Première Nation <a href="#">Woodstock</a>
Partenariat	<a href="#">Pokeshaw Black Rock Community Recreation Council Inc.</a> , (PBRRC) et <a href="#">Community Wind Farms Inc</a> établie à Halifax.	Chaleur Ventus Limited Partnership ( <a href="#">Windforce Investment Inc</a> et la ville de Bathurst. Entité : <a href="#">Association Mieux-Être Bathurst Wellness Association Inc.</a> et partenaire général de <a href="#">Teksuk Management Inc.</a> , une filiale à part entière de <a href="#">Naveco Power Inc.</a> , une entreprise établie à Fredericton.	Première Nation <a href="#">Negotkuk</a> (anciennement Première Nation Tobique) et Natural Forces, une entreprise établie à Halifax.	<a href="#">Première Nation Woodstock</a> et SWEB Development, une entreprise établie à Halifax.
Lieu	Terrain privé à environ 2 km au sud-est de Pokeshaw (N.-B.)	Terrain privé au sud de la Route 303, à Anse-Bleue, dans le comté de Gloucester (N.-B.).	Terre de la Couronne au sud de la route New Ireland, dans le comté d'Albert (N.-B.)	Terre de la Couronne située dans le district des services locaux de Cardwell, à environ 20 km au nord-est de Sussex (N.-B.)
Taille du projet	20 MW, cinq éoliennes de 4 MW, hauteur totale d'un maximum de 200 mètres (m), 2 500 mètres de routes rénovées, 2 400 m de nouvelles routes.	20 MW, cinq éoliennes Enercon de 4MW, hauteur d'un maximum de 200 m, diamètre de rotor de 127 m.	20 MW pour la Phase 1, avec possiblement 20 MW supplémentaire, 6 à 12 alternateurs d'éoliennes Enercon, une nouvelle sous-station et l'installation de 5,25 kilomètres (km) d'une nouvelle ligne de transmission de 69 kV.	18 MW, cinq éoliennes de 3,6 MW, hauteur totale d'un maximum de 180 m, sous-station

Graphique1 : Carte de la vitesse du vent du Nouveau-Brunswick, au Canada, à 100 mètres au-dessus du sol.



Le Nord du Nouveau-Brunswick et la région de Baie des Chaleurs, que certains appellent l'« Arabie Saoudite du vent », était l'emplacement choisi pour les projets d'énergie éolienne proposés pour Pokeshaw (no1) et Anse-Bleue (n°2). Les Premières Nations de Woodstock (n°3) et de Neqotkuk (n°4) se trouvent dans l'Ouest du Nouveau-Brunswick, et les sites des projets d'énergie éolienne sont à environ trois heures de voiture.

Le [projet d'énergie éolienne de Blackrock](#) était issu d'un partenariat entre le [Pokeshaw Black Rock communauté Recreation Council Inc \(PBRC\)](#) et [Community Wind Farms Inc.](#) (20 MW) et établi à Halifax sur un site de deux kilomètres au sud-est de Pokeshaw. Le [projet d'énergie éolienne de Chaleur Ventus](#), situé à Anse-Bleue, était un partenariat entre Chaleur Ventus Limited Partnership ([Windforce Investment Inc.](#) et la ville de Bathurst par l'intermédiaire d'une entité intitulée [Association Mieux-Être Bathurst Wellness Association Inc.](#) et le partenaire général de Teksuk Management Inc., une filiale à part entière de [Naveco Power Inc.](#), une entreprise établie à Fredericton, 20 MW. Les deux projets ont été proposés pour le Nord du N. B. et la région de Baie des Chaleurs, que certains appellent l'« [Arabie Saoudite du vent](#) » (les Graphiques 1, 2 et 3 montrent les détails de l'emplacement et du site des projets).

La section de l'entité locale du [règlement](#) du programme LORESS est définie comme suit :

- Un service de distribution municipal
- Un gouvernement local ou un district de service local
- Une bande, selon la définition de la *Loi sur les Indiens* (Canada), située dans la province ou un partenariat ou un partenariat limité entre deux ou plusieurs bandes situées dans la province
- Une entreprise sans but lucratif incorporée en vertu de la *Loi sur les compagnies* et dans laquelle une majorité des actions avec droit de vote est détenue ou contrôlée à titre bénéficiaire, directement ou indirectement, par un ou plusieurs résidents de la province
- Une coopérative, selon la définition donnée par la *Loi sur les coopératives*, pour laquelle la majorité

des membres ayant le droit de vote sont des résidents de la province

- Un établissement d'enseignement désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil comme un établissement décernant des diplômes en vertu de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* ou est autorisé par une loi de la Législature à délivrer des grades universitaires
- Une commission des fonctions régionales, telle que définie dans la *Loi sur la prestation de services régionaux*
- Un partenariat ou un partenariat limité entre une ou plusieurs des entités indiquées aux alinéas (a) à (g) et une personne qui est un résident de la province, dont les intérêts majoritaires sont entre les mains de l'entité et dont la majorité des bénéfices revient, en vertu de l'entente de partenariat, à l'entité (entité locale).



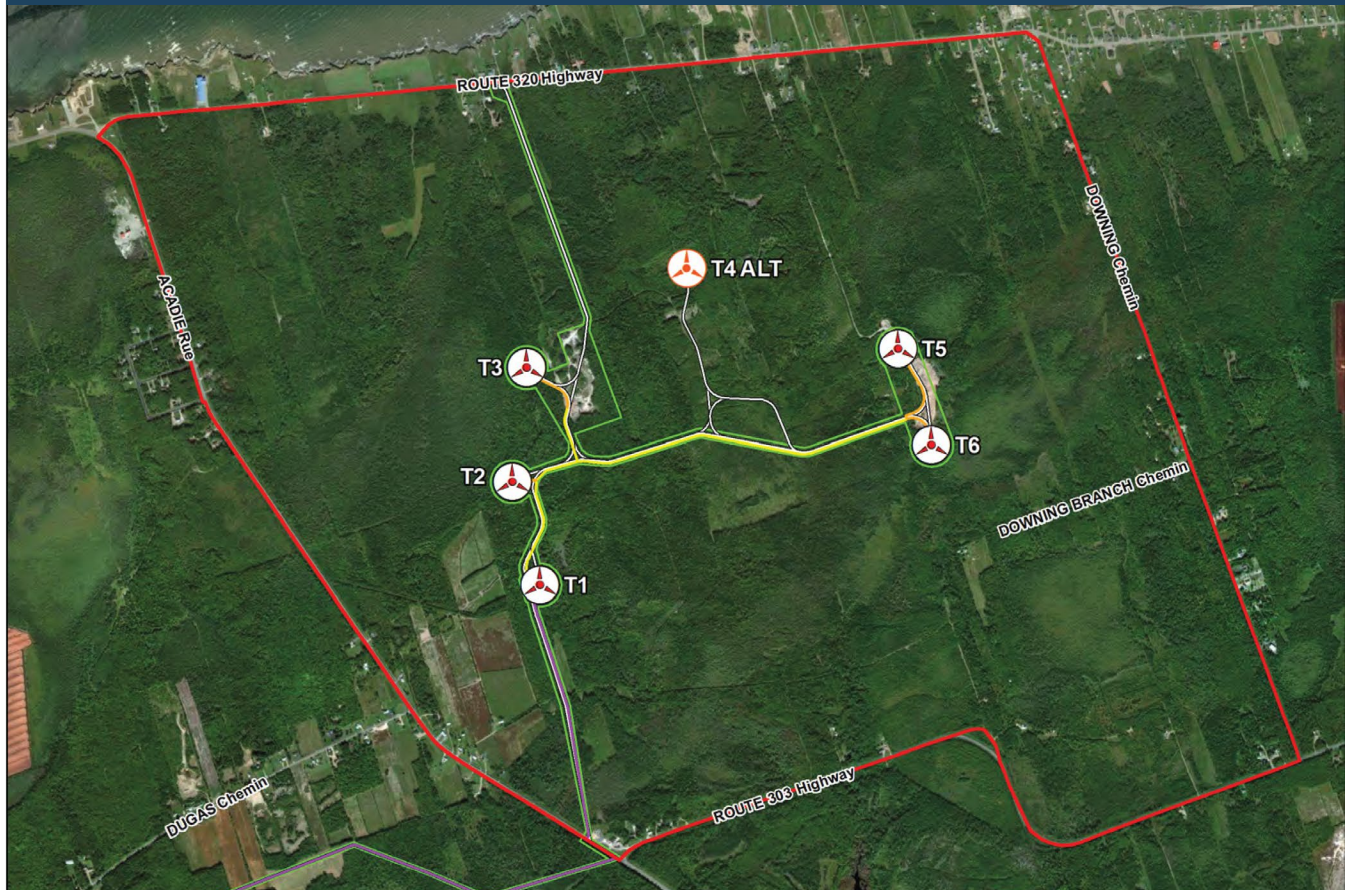
## HISTOIRE À SUCCÈS : Leadership communautaire

Selon un travail de recherche publié en 2014, la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque a lancé une consultation auprès des résidents de l'île de Lamèque en 1999 concernant le potentiel d'un projet d'énergie éolienne. Ce projet a été achevé 12 ans plus tard, en 2011, et comprenait 33 éoliennes de 1,5 MW connectées au réseau de transport électrique du N.-B.<sup>2</sup>. Ce projet de 45 MW est structuré sous la forme d'une coopérative communautaire d'énergies renouvelables et génère suffisamment d'électricité pour alimenter **8 000 foyers**. Des chercheurs ont constaté que le projet était novateur en raison du rôle actif joué, parmi les intervenants, par les promoteurs communautaires et la municipalité en tant qu'administrateurs et médiateurs du projet d'énergie éolienne, ce qui a suscité un appui actif de la part de la communauté. À l'instar des projets d'énergie éolienne autochtones, des ententes de partenariat entre la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, la multinationale Acciona et un accord d'achat d'énergie avec Énergie NB qui génère un revenu de 115 millions de dollars par année ont servi à financer l'infrastructure communautaire.

Les membres de la communauté n'ont cessé de mentionner l'importance des liens de confiance avec les agents de la coopérative de Lamèque. La confiance demeure un élément clé de la réussite du projet d'énergie éolienne de Lamèque. L'un des propriétaires interrogés a affirmé ce qui suit : « Si une entreprise était arrivée juste comme ça... et avait approché les propriétaires, je ne suis pas sûr que nous aurions été ouverts à ça. »

<sup>2</sup> Chouinard O., J. Guillemot, A. Leclerc et T. Rabeniaina (2014). Old Coops and New Coops: The Case of the Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque. Dans L. Hammond Ketilson et M.-P. Robichaud Villettaz (sous la direction de), *Cooperatives' Power to Innovate: Texts Selected from the International Call for Papers* (p. 239-256). Lévis : Sommet international des coopératives.

## Graphique 2. Plan du site du projet éolien de Chaleur Ventus à Anse-Bleue (N.-B.)



Les projets de Pokeshaw et d'Anse-Bleue étaient issus d'un partenariat ou d'un partenariat limité. L'emplacement des deux projets a été proposé à des propriétaires exigeant une entente de location, une décision qui allait compliquer les relations communautaires. À l'instar des promoteurs de projets autochtones, les développeurs ont déposé une demande pour mener leur projet éolien sur une [terre de la Couronne](#), ce qui allait simplifier certaines dynamiques du projet. Les promoteurs des quatre projets avaient des niveaux d'expérience différents; le promoteur du projet d'Anse-Bleue était le moins expérimenté; de plus, il était anglophone et approchait une communauté francophone. Finalement, le projet de Pokeshaw et celui d'Anse Bleue étaient aussi situés à proximité d'un projet d'énergie éolienne couronné de succès, exploité sous forme d'une coopérative à Lamèque. Les détails du projet, ainsi que la proximité d'une coopérative éolienne couronnée de succès à Lamèque, ont influé sur la perception que les citoyens ont d'un programme de production locale d'énergies renouvelables à petite échelle.

### Proximité du quartier résidentiel

Selon les [lignes directrices](#) sur la distanciation des éoliennes au Nouveau-Brunswick (p.2), le ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie (MTI) exige que les éoliennes soient situées à 500 mètres ou à une distance égale à trois fois et demi à la hauteur de l'éolienne (selon la distance la plus élevée) de l'emprise des autoroutes publiques assujetties à l'administration et au contrôle du ministère des Transports, de l'Infrastructure et de l'Énergie, dont les zones déclarées secteurs de développement du ministère des Transport, ou à une distance égale à une fois et demi la hauteur de l'éolienne de l'emprise d'une route non entretenue.

Selon le promoteur, l'emplacement proposé pour les éoliennes du projet de Chaleur Ventus respectait les exigences provinciales concernant la distanciation (Graphique 2). La proximité par rapport aux maisons a, cependant, été l'une des premières préoccupations soulevées par les citoyens.

Graphique 3. Plan du site du projet éolien de Black Rock proposé à Pokeshaw.



Les villages d'Anse-Bleue et de Pokeshaw sont situés dans le comté de Gloucester, dans la paroisse de New Bandon. Selon le recensement canadien de 2021, la paroisse de New Bandon compte une population de 1 200 personnes. Elle fait partie de l'Acadie, mais compte un nombre seulement légèrement plus élevé de francophones que d'anglophones (56 % de francophones vs. 42 % d'anglophones).

Anse-Bleue est un petit village côtier de la péninsule acadienne. Le village abrite une population de juste un peu moins de 340 résidents et compte sur l'industrie de la pêche comme principale source de revenu. La communauté est francophone unilingue, et très peu de gens y parlent l'anglais. Par le passé, cette communauté s'est montrée peu accueillante aux

grands projets énergétiques. La première centrale nucléaire du Nouveau-Brunswick pourrait avoir été construite à Anse-Bleue, mais, comme la population était fortement opposée à cette idée, la centrale a été construite à Point-Lepreau, au sud du N.-B.

Pokeshaw et Black Rock sont deux petites communautés de la paroisse de New Bandon. Moins de 200 personnes vivent dans ces deux communautés, qui exploitent notamment le Pokeshaw and Black Rock Recreation Council Inc. Ce conseil des loisirs a transmis à la communauté de l'information sur le projet d'énergie éolienne proposé.

Lorsque les projets d'énergie éolienne ont été proposés, Pokeshaw et Anse-Bleue étaient des

districts de services locaux (DSL) non incorporés. Jusqu'à récemment, plus d'un tiers de la population du Nouveau-Brunswick vivait dans des régions sans municipalité incorporée. À la place, le gouvernement provincial y offrait des services, et les citoyens ont le droit de former un comité consultatif qui travaillait en partenariat avec le ministère du Gouvernement local. La province a entrepris une [réforme municipale majeure](#) en 2021-2022. En 2023, Anse-Bleue et Pokeshaw feront officiellement partie d'une municipalité incorporée. Au moment de la proposition des projets d'énergie éolienne, la structure du gouvernement local faisait qu'il n'y avait pas, comme l'un des promoteurs l'a relevé, de communauté avec laquelle négocier.

Durant l'été 2022, le Conseil de conservation a réalisé des entrevues auprès de citoyens et d'intervenants de Pokeshaw et d'Anse-Bleue afin de mieux saisir pourquoi leurs projets communautaires avaient échoué alors que les deux projets d'énergie éolienne autochtones menés dans le cadre du programme LORESS avaient été couronnés de succès. L'abandon des deux projets a fait qu'Énergie NB n'a pu livrer que la moitié des 80 MW d'énergie renouvelable nécessaires au programme LORESS, ce qui a provoqué une perte sur les revenus prévus et de 54 gigawattheures (GWh) d'énergie, selon l'application de l'augmentation des tarifs de 2022 du service public transmise à la Commission de l'énergie et des services publics<sup>3</sup>.

Dans la section sur le contexte, nous établissons pourquoi le Conseil de conservation priorise la compréhension des préoccupations communautaires à propos des projets d'énergies renouvelables.

<sup>3</sup> Commission de l'énergie et des services publics dans l'affaire de la Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick et article 103(1) de la Loi sur l'électricité, SNB 2013 chap. 7, p. 47.

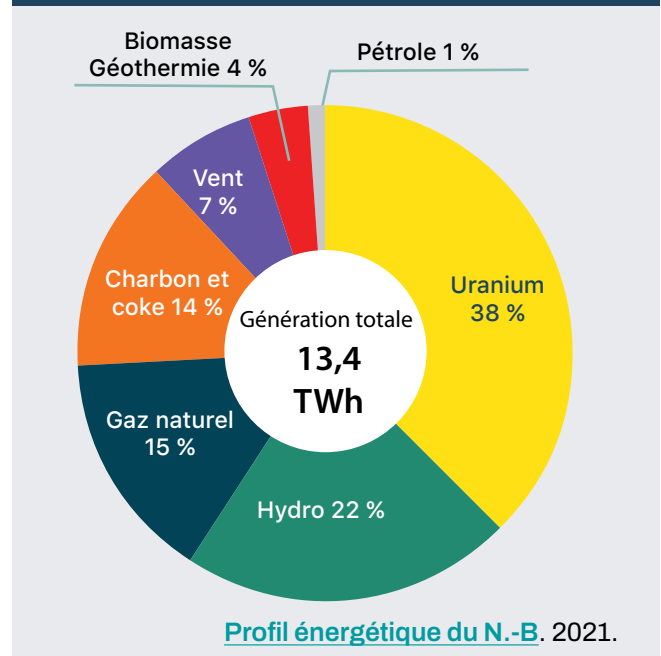
# 03 Contexte

On s'attend à ce que la demande en électricité augmente substantiellement au Canada et dans le monde entier au cours des décennies à venir alors que nous abandonnons les combustibles fossiles pour remédier au changement climatique. La croissance de la demande en électricité proviendra en grande partie de l'électrification accrue des transports, du chauffage domiciliaire et des procédés industriels. Ce changement a déjà commencé avec la vente de véhicules électriques, les annonces d'un financement fédéral et provincial de programmes de chauffage domiciliaire sans pétrole et l'usage industriel de l'électricité pour produire de l'acier et de l'hydrogène.

Pour remplacer le charbon, le pétrole et l'essence par de l'électricité, il faut que l'électricité en question soit aussi propre si le Canada veut pouvoir obtenir le maximum d'avantages pour la santé humaine et la protection du climat. Les règlements fédéraux visant à assurer un réseau électrique propre affecteront l'approvisionnement en électricité du Nouveau-Brunswick qui, en 2021, a généré 30 % de son électricité à partir du charbon, du pétrole lourd, du coke de pétrole et du gaz naturel (Graphique 4).

Les usines au charbon comme la centrale de Belledune doivent diminuer l'intensité de leurs émissions à 420 tonnes/GWh<sup>4</sup> d'ici à 2030 ou cesser leurs activités (soit une réduction d'au moins la moitié par rapport aux niveaux actuels), et conformément à un règlement fédéral sur l'électricité propre, qui sera finalisé en 2023-2024, toute la production de combustibles fossiles doit être pratiquement carboneutre d'ici à 2035. En vertu de ces règlements,

Graphique 4. Profil énergétique du N.-B. de 2021 de l'organisme de réglementation de l'électricité du Canada



il faut remplacer la majorité des combustibles fossiles du Canada utilisés dans le secteur de l'électricité. On s'attend à ce que le nombre de projets d'énergies renouvelables situés proche ou à l'intérieur des communautés, et la vue des gens, augmente pour répondre aux besoins énergétiques, notamment ici, au Nouveau-Brunswick.

Cependant, la croissance continue de l'approvisionnement en électricité renouvelable, comme l'énergie éolienne, demeure tributaire de la capacité des promoteurs et des services publics de positionner les projets sur une terre abritant un

<sup>4</sup> Un GWh représente un milliard de wattheures et est une mesure énergétique, tandis qu'un gigawatt (GW) est une mesure de la capacité électrique.

potentiel en ressources éoliennes rentables ainsi qu'une capacité de réseautage et de transmission assortie d'un **appui communautaire**. Dans ce contexte marqué par l'action climatique, la nécessité d'une baisse rapide des émissions de gaz à effet de serre et une croissance attendue de la demande en énergies renouvelables, le programme LORESS et les projets qu'il soutient constituent une importante étude de cas susceptible de permettre de mieux comprendre les fondements de l'acceptation communautaire.

Les membres des communautés de Pokeshaw et d'Anse-Bleue ont exprimé un appui et des craintes lorsque les détails des projets de parc éolien de Black Rock et de Chaleur Ventus ont été publiés. Au fil du temps, l'opinion de la communauté est devenue plus négative que positive, particulièrement à Anse-Bleue, car les gens ont commencé à voir des failles dans l'installation et l'exécution des projets et du programme LORESS lui-même. Ces craintes portaient, notamment, sur l'emplacement du projet, les avantages et la propriété communautaires ainsi que la responsabilité attachée aux risques liés à une mise hors service. En d'autres termes, nombre de personnes ont fini par considérer ces projets comme de mauvaises affaires. Au lieu d'y voir une occasion bénéfique pour tout le monde, un nombre croissant

de membres de la communauté les ont, entre 2018 et 2022, perçus comme des investissements inéquitables. Comme ils étaient nombreux à ne pas croire que les avantages seraient supérieurs aux coûts, ils se sont, en bout de ligne, battus pour mettre fin aux projets.

Les communautés du Nord du Nouveau-Brunswick ne sont pas les seules à avoir des craintes concernant la façon dont les projets d'énergies renouvelables sont développés. Des **décennies** de recherche nationale et internationale ont montré que, bien que les gens soient généralement en faveur des énergies renouvelables (éolien, solaire, eau), ils peuvent s'opposer à des **projets spécifiques**. Dans de nombreux cas, cette opposition provoque des retards ou un abandon du projet. Bien que les médias et les promoteurs des projets simplifient excessivement la cause du problème en rejetant la faute sur la mentalité « pas dans ma cour » (un concept largement méprisé par les experts), de très nombreuses recherches corroborent le sentiment des habitants du Nord du Nouveau-Brunswick, en montrant que c'est le manque de « confiance » et de « justice » qui nuit à l'acceptation communautaire des nouvelles technologies<sup>5</sup>. Nous couvrons ces questions en détails dans la section sur l'examen documentaire.



<sup>5</sup> Wolsink, M. (2012). Undesired reinforcement of harmful 'self-evident truths' concerning the implementation of wind power. *Energy Policy*, 48, 83–87.



# 04 Examen documentaire

L'examen documentaire commence par des définitions, puis résume les points de vue de longue date des spécialistes en sciences sociales qui analysent l'acceptation des projets d'énergies renouvelables depuis les années 1980. Nous concluons cet examen par un résumé des directives aux promoteurs sur les pratiques exemplaires liées à la mobilisation du public et des Autochtones de l'Association canadienne de l'énergie renouvelable.<sup>6</sup>

En 2007, des chercheurs ont proposé un cadre de l'acceptation sociale des énergies renouvelables. Résumé au Graphique 5, ce cadre a trois composantes : l'acceptation socio politique, commerciale et communautaire. L'acceptation socio-politique concerne l'acceptation des technologies et des politiques par le public, les principaux intervenants et les décideurs. Le lancement du programme LORESS ainsi qu'une opinion publique positive sont des exemples d'acceptation socio-politique. L'acceptation commerciale désigne l'acceptation des consommateurs, des investisseurs et des marchés. L'acceptation communautaire désigne la perception qu'ont les citoyens de l'équité du processus (justice procédurale), des avantages communautaires (justice distributive) et de la confiance. La présente étude de cas porte sur l'acceptation communautaire.

Graphique 5. Le triangle de l'acceptation sociale des innovations issues des énergies renouvelables



En 2017, des chercheurs ont résumé 30 années de recherche sur l'acceptation de l'énergie éolienne en Amérique du Nord. Cette méta-analyse s'est conclue par des renseignements essentiels à cette étude de cas.

<sup>6</sup> Wüstenhagen, R., M. Wolsink, M. J. Bürer (2007). Social acceptance of renewable energy innovation: An introduction to the concept. Energy Policy, Volume 35, numéro 5, 2683-2691.

Nous avons résumé ces conclusions en détail<sup>7</sup> :

- Dans l'ensemble, l'appui est fort et les attitudes grandement positives.
- On trouve constamment dans la documentation nord-américaine des avis favorables concernant l'énergie éolienne : de 70 à 90 % des Nord-Américains approuvent l'énergie éolienne en général, et on a également relevé un fort appui envers des installations éoliennes existantes et proposées spécifiques.
- Les chercheurs doivent soigneusement éviter de mettre des lunettes roses durant de la recherche.
  - Lorsqu'on considère une opposition purement comme un obstacle à surmonter, on amoindrit la qualité des recherches et on empêche la compréhension pertinente et la mise en œuvre des pratiques exemplaires. La recherche sur l'acceptation de l'énergie éolienne ne doit pas être exclusivement motivée par l'obtention de l'approbation des projets d'énergie éolienne.
- L'approche « pas dans ma cour » est invalide.
  - L'approche « pas dans ma cour » a souvent été jugée simpliste, péjorative, politiquement inappropriée et inutile pour expliquer l'attitude du public envers les installations éoliennes tant avant qu'après leur construction. Il n'en reste pas moins que cette excuse continue d'être utilisée par des intervenants de l'industrie de l'énergie éolienne, des décideurs et même des chercheurs.
- L'incorporation de la recherche dans la pratique est à la traîne.
  - Les travaux de recherche menés au cours des 30 dernières années ont permis de recueillir de nombreux renseignements importants, mais il a fallu du temps pour que les

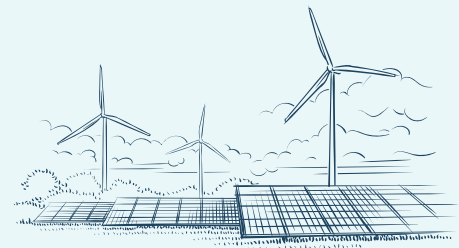
promoteurs et les décideurs fassent passer ces leçons de la théorie à la pratique.

- La façon dont les gens perçoivent le rendement et la fiabilité d'une éolienne importe.
  - Des études préliminaires ont révélé des craintes répandues concernant le rendement et la fiabilité des éoliennes. Suite à des études plus récentes, on a découvert que les gens préféreraient les éoliennes en mouvement par rapport aux éoliennes statiques.
- Les données démographiques ne permettent pas d'obtenir beaucoup d'explications.
  - Dans tous les documents consultés, les variables démographiques, comme le genre, le revenu et le niveau d'éducation n'aident pas vraiment à expliquer la variation dans les attitudes envers l'énergie éolienne; certaines études ont montré des données probantes contradictoires concernant ces variables.
- Les répercussions socio-économiques sont très importantes.
  - Les intervenants locaux sont préoccupés par diverses répercussions socio économiques, et des chercheurs ont découvert que certaines préoccupations socio-économiques étaient primordiales chez les résidents locaux. En règle générale, les personnes qui vivent près d'une installation éolienne veulent que les bénéfices demeurent dans la communauté locale et elles ressentent un sentiment d'injustice lorsqu'elles supportent le fardeau des coûts alors que la consommation de l'électricité et les bénéfices connexes vont à d'autres.
- Les répercussions sonores et visuelles suscitent inmanquablement de l'irritation et de l'opposition.

<sup>7</sup> Rand, S., Hoen, B. (2017). Thirty years of North American wind energy acceptance research: What have we learned? Energy Research & Social Science, Volume 29, 135-148. Page 19-20 en pré-impression. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214629617301275?via%3Dihub>

- L'irritation et l'opposition liées aux répercussions sonores et visuelles réelles ou prévues sont partout bien documentées. Dans certains cas, l'irritation et les autres répercussions sont ignorées, minimisées ou supposées absentes ou sans conséquences par les promoteurs et les décideurs, ce qui peut exacerber les conflits et saper la confiance des membres de la communauté.
- Les préoccupations environnementales sont importantes, mais peut-être moins que d'autres facteurs.
  - Elles sont liées à l'acceptation de l'énergie éolienne, mais la prépondérance de ce facteur peut être inférieure à celle d'autres facteurs comme les répercussions socio-économiques. De plus, l'évolution de ce facteur demeure imprécise.
- La justice du processus, la participation et la confiance peuvent influencer l'acceptation.
  - Un processus de planification perçu comme « équitable » peut donner lieu à une meilleure tolérance du résultat, même s'il ne satisfait pas entièrement tous les intervenants. Les processus qui préconisent la participation communautaire peuvent accroître la confiance et l'appui des gens; il faut aussi maintenir une intendance communautaire continue après la construction des éoliennes
- La distanciation des éoliennes affecte d'autres variables, mais, prise seule, son influence n'est pas claire.
- L'« hypothèse de la proximité » a suscité des conclusions contradictoires dans la documentation. Ce que l'on sait, c'est qu'une distance individuelle à partir des éoliennes existantes affecte un certain nombre d'autres facteurs, dont les répercussions visuelles, sonores et socio-économiques.
- D'autres variables influent aussi sur l'acceptation, et on tente de les comprendre de mieux en mieux. Des chercheurs ont proposé un vaste éventail d'autres variables potentiellement liées à l'acceptation de l'énergie éolienne, dont nombre méritent de faire l'objet d'études supplémentaires. Au fil du temps, l'ajout d'autres facteurs possibles peut favoriser une meilleure compréhension dans ce domaine.

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick **est un promoteur des énergies renouvelables**. Notre travail de recherche est motivé par le risque de voir le rythme et l'envergure des projets d'énergies renouvelables nécessaires pour remédier au changement climatique diminuer à cause d'un manque d'acceptation communautaire. Cependant, notre désir de réussite ne peut pas se réaliser aux dépens des personnes et des communautés dans lesquelles elles vivent. Le Conseil de conservation est une organisation fondée sur des données probantes. Nous prenons l'avis des chercheurs et des scientifiques au sérieux, particulièrement en ce qui concerne les risques susceptibles de survenir lorsqu'on fait des préoccupations communautaires un intérêt personnel (« pas dans ma cour ») et que l'on manque de consulter et de solliciter adéquatement les citoyens pour saisir leurs points de vue sur la justice.



Les promoteurs de projets et les groupes environnementaux perçoivent l'approche « pas dans ma cour » comme l'une des raisons des échecs. Cependant, les spécialistes ont conclu que l'association d'attitudes générales positives et de comportements opposés fondés sur des motivations égoïstes liées à l'idée du « pas dans ma cour » est rare. L'annonce d'un projet crée soudainement un intérêt certain et lance ainsi un processus de réflexion. Cette nouvelle réflexion n'a rien à voir avec la distanciation<sup>8</sup>. En effet, l'acceptation sociale des projets d'énergie éolienne dépend fortement des sentiments de confiance et de justice<sup>9</sup>.

Dans la même veine que l'approche « pas dans ma cour », peut-être, on trouve l'hypothèse selon laquelle l'acceptation de l'énergie éolienne suit une courbe en U où les résidents locaux ont généralement un avis positif concernant les projets d'énergies renouvelables<sup>10</sup>. Puis, lorsque les communautés se concentrent davantage sur un projet particulier prévu dans leur communauté, l'acceptation sociale chute et demeure faible durant les phases de construction et d'installation. Finalement, lorsque les projets sont amorcés et en cours, on s'attend à ce que l'acceptation sociale se rétablisse.

Selon les conclusions de recherches, il semblerait que la courbe en U de l'acceptation sociale soit étroitement liée aux attentes irréalistes issues des promesses

selon lesquelles les technologies énergétiques sont des solutions à faible coût profitables à tous. Bien que la promotion des avantages d'une nouvelle technologie soit souvent une stratégie pour attirer des investissements et de l'aide politique, les chercheurs ont découvert que l'utilisation de ce type de battage publicitaire lorsqu'on consulte directement les membres de la communauté peut nuire à la confiance lorsque celui-ci est confronté à la réalité et que les projets changent ou manquent de produire tous les avantages promis. Le battage publicitaire peut aussi provoquer du scepticisme (i.e., c'est trop beau pour être vrai, ça doit être risqué) et une aversion des risques (i.e., c'est trop beau, ça doit être risqué), qui sont des croyances difficiles à changer une fois que les projets ont été approuvés ou ont débuté. Comme l'un des chercheurs l'a dit :

*« Lorsque le doute augmente, il en va de même des exigences visant à renforcer un bel avenir. Jusqu'à ce que, soudainement, l'effort nécessaire pour maintenir les attentes devienne trop élevé et provoque un effondrement abrupt et un nouvel épisode d'accusations et de victimisation... Le battage publicitaire est loin d'être une activité moralement neutre. Le coût de l'échec découlant d'attentes exagérées et d'objectifs inflexibles doit être supporté par quelqu'un, ce qui nuit, en bout de ligne, aux réputations et à la confiance. »<sup>13</sup>*

<sup>8</sup> Wolsink, M. (2007). Wind power implementation: the nature of public attitudes: equity and fairness instead of 'backyard motives.' *Renewable & Sustainable Energy Reviews*, 11(6), 1188–1207.

<sup>9</sup> Bessette, D., & Crawford, J. (2022). All's fair in love and war: the conduct of wind acceptance research (war) in the United States and Canada. *Energy Research & Social Science*, 88. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2022.102514>

<sup>10</sup> Wolsink, M. (2007). Wind power implementation: the nature of public attitudes: equity and fairness instead of 'backyard motives.' *Renewable & Sustainable Energy Reviews*, 11(6), 1188–1207.

<sup>11</sup> Klick, H., & Smith, E. R. A. N. (2010). Public understanding of and support for wind power in the United States. *Renewable Energy*, 35(7), 1585–1591. <https://doi.org/10.1016/j.renene.2009.11.028>

<sup>12</sup> Kriechbaum, M., Posch, A., & Hauswiesner, A. (2021). Hype cycles during socio-technical transitions: the dynamics of collective expectations about renewable energy in Germany. *Research Policy*, 50(9). <https://doi.org/10.1016/j.respol.2021.104262>

<sup>13</sup> Brown, N. (2003). Hope Against Hype – Accountability in Biopasts, Presents and Futures. *Science Studies*, 16 (2), 3–21, p.6.

Un sondage réalisé en 2019<sup>14</sup> auprès des résidents du Michigan avant et après la construction du projet remet en question l'hypothèse de la courbe en U. Les chercheurs ont découvert que l'équité du processus, surtout au niveau de l'influence sur la planification de l'emplacement et, dans une moindre mesure, de la question de savoir si la communauté a un intérêt financier direct dans le projet éolien (justice distributive), affectait l'acceptation sociale, même après la fin du projet. Selon ces chercheurs, les effets d'une perception d'un processus inéquitable ou d'une mauvaise affaire sont durables.

*Les résidents qui perçoivent un processus de planification équitable ont tendance à percevoir des avantages plus importants concernant, spécifiquement, les éoliennes, la création d'emplois et les revenus des propriétaires, tandis que les résidents qui perçoivent un processus inéquitable perçoivent des répercussions négatives substantiellement plus importantes, notamment des problèmes visuels et sonores, une réduction de la valeur des propriétés avoisinantes et des problèmes de santé pour les humains. Ces résultats laissent penser que, bien que les modèles d'entreprise énergétique qui produisent une rémunération financière directe pour plus de propriétaires aient une influence sur l'attitude des résidents à court terme, l'attitude des résidents vis-à-vis de la justice procédurale peut avoir des conséquences qui vont*

*bien au-delà du stade de la planification du projet et ont des effets sur l'aide à long terme nécessaire à l'ajout de nouvelles éoliennes et au rééquipement des anciennes éoliennes.*

## Processus équitable (justice procédurale)

Lorsque les membres de la communauté sont sollicités dans le cadre des décisions liées à l'emplacement, l'acceptation sociale a tendance à demeurer plus favorable durant le cycle du développement<sup>15</sup>. Lors des groupes de réflexion du Conseil de conservation, les participants ont indiqué qu'ils préféreraient pouvoir choisir entre plusieurs options, une offre rarement faite.<sup>16</sup> Dans la majorité des cas, l'approche descendante traditionnelle « décider-annoncer-défendre »<sup>17</sup> a tendance à faire en sorte que les membres de la communauté au départ enthousiastes concernant les énergies renouvelables finissent par accepter à contrecœur l'emplacement choisi ou par combattre le projet. L'autre possibilité consiste à abandonner les sollicitations de type questionnaires avec cases à cocher pour adopter une approche plus collaborative, qui consiste à écouter les gens et à favoriser une conception collaborative grâce à une communication dans les deux sens, à l'utilisation des leçons apprises et à la conception de programmes<sup>18</sup>.

<sup>14</sup> Mills, S. B., Bessette, D., & Smith, H. (2019). Exploring landowners' post-construction changes in perceptions of wind energy in Michigan. *Land Use Policy*, 82, 754–762. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.01.010>, p. 754

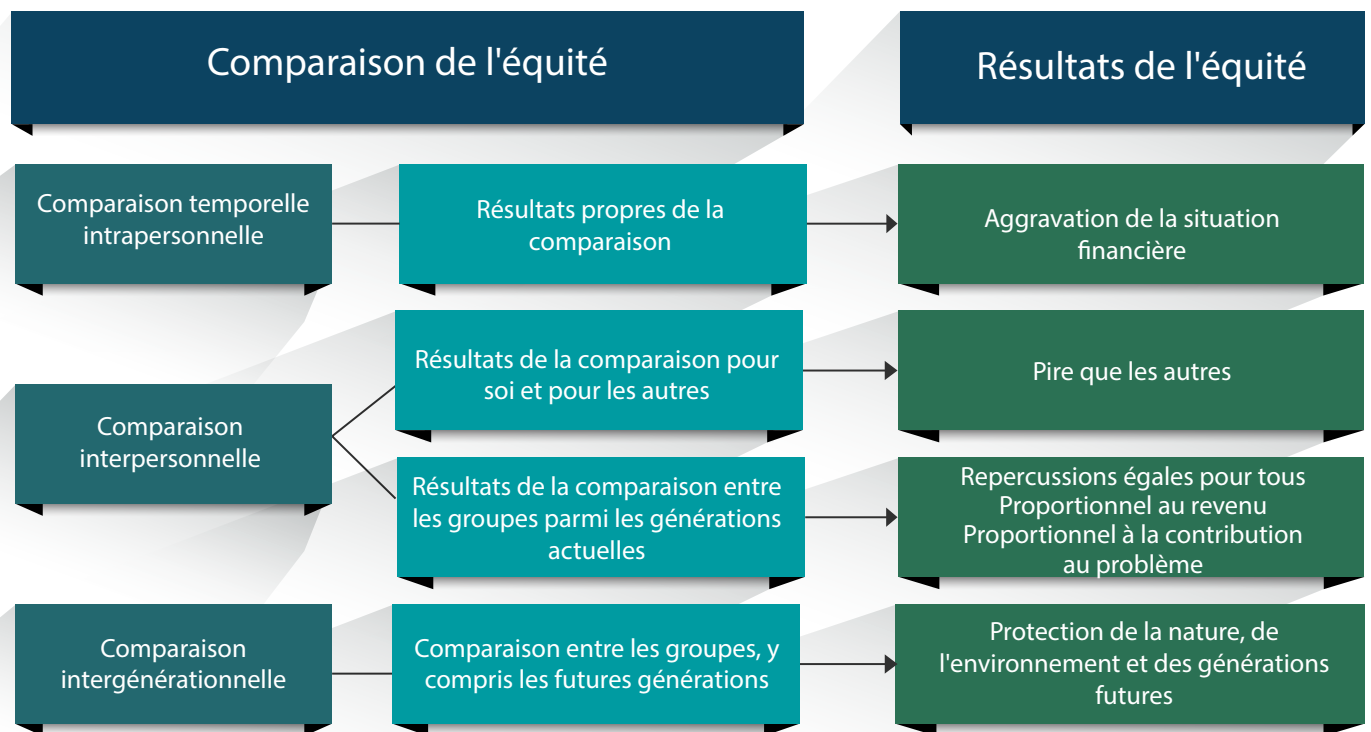
<sup>15</sup> Walker, C., & Baxter, J. (2017). Procedural justice in Canadian wind energy development: a comparison of community-based and technocratic siting processes. *Energy Research & Social Science*, 29, 160–169. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2017.05.016>

<sup>16</sup> Wolsink, M. (2007). Wind power implementation: the nature of public attitudes: equity and fairness instead of 'backyard motives.' *Renewable & Sustainable Energy Reviews*, 11(6), 1188–1207.

<sup>17</sup> Boudet, H.S. (2019). Public perceptions of and responses to new energy technologies. *Nat Energy* 4, 446–455 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41560-019-0399-x>

<sup>18</sup> Mhairi Aitken, Claire Haggart & David Rudolph (2016) Practices and rationales of community engagement with wind farms: awareness raising, consultation, empowerment, *Planning Theory & Practice*, 17:4, 557-576, DOI: 10.1080/14649357.2016.1218919; Sarah C. Klain, S.C., Satterfield, T., MacDonald, S., Battista, N., Chan, K (2017). Will communities "open-up" to offshore wind? Lessons learned from New England islands in the United States, *Energy Research & Social Science*, Volume 34, Pages 13-26.

**Graphique 6. Classification des comparaisons de l'équité et des résultats.**



*Adapté de Schuitema G., L. Steg et M. v. Kruining (2011).*

### Le partage des bénéfices et des fardeaux (justice distributive)

La justice distributive est importante pour les évaluations de l'équité. Des chercheurs ayant analysé comment les habitants des Pays-Bas évaluent les politiques sur les transports<sup>19</sup> ont établi trois types de comparaisons de l'équité utiles pour évaluer les réactions des citoyens vis à-vis des projets d'énergies renouvelables (Graphique 6).

La première catégorie de comparaison de l'équité est une comparaison intrapersonnelle temporelle. Cette évaluation autoréférentielle laisse penser que les gens entretiennent la crainte égotiste de perdre de l'argent. La deuxième catégorie de comparaison

est interpersonnelle et fait référence à nos projets et à d'autres projets, car elle compare nos propres résultats et les résultats d'autres projets dans tous les groupes et dans toutes les générations actuelles. Cette catégorie de comparaison témoigne de préoccupations intéressées altruistes ou éclairés. La troisième catégorie de comparaison, la comparaison intergénérationnelle, fait des comparaisons entre les groupes, y compris les générations futures, et reflète des problèmes de justice biocentrique et environnementale. Cette catégorie reflète une évaluation de l'équité dans l'optique de la protection de la nature, de l'environnement et des générations à venir.

<sup>19</sup> Schuitema, G., Steg, L., & Kruining, M. v. (2011). When are transport policies fair and acceptable? *Soc Just Res*, 24, 66-84.

## Avantages communautaires

Les avantages communautaires peuvent comprendre :

- une augmentation des recettes fiscales communautaires, que l'on peut utiliser pour abaisser les taxes foncières;
- des rabais sur les factures d'électricité;
- un investissement communautaire grâce à un partenariat participatif et coopératif, à un partage des revenus, à des paiements en cas d'interruption de la construction, à des fonds de bonification, à des contributions en nature, à des partenariats et des bourses;
- des possibilités des possibilités pour les propriétaires grâce à des paiements de location et à des prestation de quartier.
- des possibilités d'emploi et de formation; un approvisionnement local;
- des possibilités de tourisme.

Des chercheurs ont découvert que le « bon » type et le bon degré d'avantage économique donnaient lieu à un appui supérieur pour l'énergie éolienne<sup>20</sup>, mais

il y a des risques. Les versements à la communauté et aux propriétaires peuvent être considérés comme des pots-de-vin<sup>21</sup> et créer la perception d'un gagnant et d'un perdant<sup>22</sup> ainsi qu'un conflit intracommunautaire<sup>23</sup>. Le fait d'avoir une forme d'indemnisation pour les résidants de l'endroit qui n'accueillent pas d'éoliennes sur leur terre peut réduire les conflits et les notions de gagnants et de perdants. Une étude menée en 2014<sup>24</sup> laisse penser qu'une indemnisation non individuelle, comme la conservation de la nature et d'autres projets communautaires, peut faciliter l'acceptation communautaire.

L'incertitude liée à la sécurité et aux risques financiers perçus influence aussi l'aide communautaire<sup>25</sup>. Les effets sur la valeur des propriétés font partie des risques financiers soulevés par les communautés. Selon le résumé de la recherche de 2017 sur 30 années d'acceptation de l'énergie éolienne en Amérique du Nord<sup>26</sup>, les chercheurs n'ont pas trouvé de données probantes indiquant des réductions uniformes, mesurables ou substantielles de la valeur des maisons situées près des installations éoliennes en fonction.

<sup>20</sup> Walker, C., & Baxter, J. (2017). "It's easy to throw rocks at a corporation": wind energy development and distributive justice in Canada. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 19(6), 754–768. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2016.1267614>

<sup>21</sup> Walker, C., & Baxter, J. (2017). "It's easy to throw rocks at a corporation": wind energy development and distributive justice in Canada. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 19(6), 754–768. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2016.1267614>

<sup>22</sup> Firestone, J., Kempton, W., Lilley, M. B., & Samoteskul, K. (2012b). Public acceptance of offshore wind power: does perceived fairness of process matter? *Journal of environmental planning and management*, 55(10), 1387-1402.

<sup>23</sup> Baxter, J., Morzaria, R., & Hirsch, R. (2013). A Case-Control Study of Support/Opposition to Wind Turbines: The Roles of Health Risk Perception, Economic Benefits, and Community Conflict. *Energy Policy*, 61, 931-943.

<sup>24</sup> Groth, T. M., & Vogt, C. (2014). Residents' perceptions of wind turbines: An analysis of two townships in Michigan. *Energy Policy*, 65, 251-260. doi: [10.1016/j.enpol.2013.10.055](https://doi.org/10.1016/j.enpol.2013.10.055)

<sup>25</sup> Huijts, N. M. A., Molin, E. J. E., & Steg, L. (2012). Psychological factors influencing sustainable energy technology acceptance: a review-based comprehensive framework. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 16(1), 525–531. <https://doi.org/10.1016/j.rser.2011.08.018>

<sup>26</sup> Rand, S., Hoen, B. (2017). Thirty years of North American wind energy acceptance research: What have we learned? *Energy Research & Social Science*, Volume 29, 135-148.

## La confiance

À l'issue d'une étude menée aux É.-U. en 2020<sup>27</sup>, on a constaté que la confiance dans le gouvernement étatique était le principal moteur de la perception de l'équité du processus, qui, de ce fait, devenait le principal moteur de l'appui au projet. La confiance générale dans les personnes et les institutions témoigne de l'intégrité et de la fiabilité. Des chercheurs ont constaté qu'associée à un scepticisme sain, la confiance générale est importante pour la participation

du public. Les citoyens qui ont le sentiment qu'ils peuvent faire confiance au processus et qui ont la certitude de pouvoir obtenir l'information dont ils ont besoin sont plus susceptibles de participer aux processus démocratiques<sup>28</sup>. Les personnes qui mettent en doute l'intégrité des gens et des processus et qui n'ont pas la capacité d'évaluer les renseignements qu'ils reçoivent deviennent méfiants, ce qui sape l'acceptation de la communauté en général, plus particulièrement dans le cas de l'énergie éolienne.



### HISTOIRE À SUCCÈS :

### Les avantages communautaires du parc éolien de Burchill

Saint John Energy (SJE) est un pilier de la communauté de Saint John depuis plus de 100 ans. Dans le cadre de son travail relationnel avec ses clients, SJE a mené un sondage auprès de ses clients pour évaluer leur appui aux services publics municipaux qui poursuivent des projets d'énergies renouvelables. Au vu des chiffres élevés, le service public a consulté à nouveau ses clients. Comme la réponse était encore positive, on a commencé à examiner les moyens de réaliser un projet. Natural Forces a aussi contribué à la réussite du projet grâce à des consultations, dont trois séances d'information organisées avant la construction, auprès du conseil municipal de Saint John, de la communauté et de groupes d'intérêt (par ex., des groupes de conservation et de loisirs en plein air). Le [projet d'énergie éolienne de 42 MW de Burchill](#) est situé à Lorneville, à 15 km de Saint John, au Nouveau-Brunswick, près de la centrale de Coleson Cove d'Énergie NB. Le projet générera 15 % de l'énergie de Saint John et commencera ses activités à la fin de 2022. Saint John Energy crée des crédits d'énergies renouvelables que seuls les résidents et les entreprises de Saint John peuvent acheter, un avantage communautaire apprécié par la communauté. Depuis la signature d'un accord d'achat d'énergie avec Natural Forces et la Nation Neqotkuk Maliseet (qui compte aussi parmi les projets autochtones de LORESS couronnés de succès), SJE fait la promotion du projet sur les médias sociaux et sur son site Web, qui contient notamment une section sur les faits et les questions (FEQ) et de l'information sur les échéanciers du projet. SJE appuie activement le projet de Burchill en faisant la promotion de ce que cela signifie pour son organisation et ses clients d'avoir plus d'énergies renouvelables dans leur réseau.

<sup>27</sup> Firestone, J. Hirt, C., Bidwell, D., Gardner, M., Dwyer, J (2020). Faring well in offshore wind power siting? Trust, engagement and process fairness in the United States, *Energy Research & Social Science*, Volume 62.

<sup>28</sup> Poortinga, W., & Pidgeon, N. F. (2003). Exploring the dimensionality of trust in risk regulation. *Risk Analysis*, 23(5), 961-922.



## Association canadienne de l'énergie renouvelable

En 2017, l'Association canadienne de l'énergie renouvelable (CanREA)



a publié un guide des pratiques exemplaires pour les mobiliser les autochtones et le public afin de faciliter les projets d'énergie éolienne au Canada.

Ce [guide de 71 pages](#) contient les étapes que les promoteurs doivent suivre pour solliciter les communautés autochtones,

entre autres, de façon respectueuse. Plus particulièrement, CanREA reconnaît que chaque communauté a des caractéristiques uniques dont les promoteurs doivent tenir compte lorsqu'ils cherchent à implanter un projet. L'Association reconnaît que les résidents de chaque communauté :

- ont le droit de poser des questions;
- ont le droit d'être sceptiques;
- ont le droit d'avoir des préoccupations;
- ont le droit de s'opposer aux plans proposés.

Cependant, les auteurs de ce guide ne citent aucun document sur l'acceptation communautaire, et ne donnent aucun conseil sur les pratiques exemplaires concernant les ententes sur les prestations communautaires. Cette situation peut être due au fait que le secteur est dominé par des accords de location avec les propriétaires. Ce guide présente l'importance de la mobilisation communautaire pour la réussite des projets d'énergies renouvelables.

Bien que les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada donnent des conseils concernant les accords de location avec des [propriétaires privés](#), ils n'ont pas encore établi d'exigences réglementaires pour les ententes sur les retombées locales, comme cela est le cas à New York. L'État de New York a promulgué l'[Accelerated Renewable Energy Growth and Community Benefit Act](#), une loi historique visant à améliorer l'emplacement et la construction écoresponsable et rentable de projets d'énergies renouvelables à grande échelle. Cette loi crée un bureau pour l'emplacement des projets d'énergies renouvelables (le bureau de l'emplacement) au sein du département d'État, qui établira un forum central pour veiller à ce que les décisions sur l'emplacement soient prévisibles, responsables et opportunes tout en offrant des possibilités de participation locale. L'[ordonnance](#) établit un programme de prestations pour la communauté hôte, notamment un rabais annuel sur les factures des clients résidentiels des services électriques des communautés hôtes.

# 05

## Méthode

Des articles scientifiques ont éclairé ce projet de recherche, à commencer par les premiers groupes de réflexion nationaux de 2022 du Conseil de conservation et le sondage précédant [notre premier rapport](#), qui montre que la justice procédurale et distributive est importante pour l'acceptation communautaire des projets de transmission et d'énergies renouvelables. Parallèlement à l'examen continu de la documentation en cours, nos résultats initiaux ont défini la portée de nos entrevues communautaires semi-structurées. En d'autres termes, les entrevues portaient sur les perceptions communautaires de la justice procédurale et distributive, ainsi que sur d'autres enjeux émergents.

Les chercheurs du Conseil de conservation ont utilisé des protocoles d'entrevue pour recueillir des données et faciliter le codage des entrevues. Deux membres du personnel ou deux étudiants chercheurs ont réalisé le codage de chaque entrevue. La transcription des entrevues en français a été traduite en anglais pour faciliter le codage. Les protocoles d'entrevue ont été adaptés en fonction de la catégorie de la personne interrogée (par ex., citoyen, promoteur, dirigeant politique ou politicien élu).

En juin 2022, des étudiants-chercheurs ont réalisé des entrevues d'une heure en anglais et en français (en moyenne) à Pokeshaw et à Anse-Bleue. Les entrevues

communautaires ont été principalement menées en personne, et certaines ont été faites par téléphone et par vidéo. Les entrevues ont été enregistrées à moins que les personnes interrogées le refusent. Dans ces cas, les chercheurs ont pris beaucoup de notes. Les personnes interrogées ont été informées que les entrevues étaient volontaires, qu'elles pouvaient refuser de répondre à des questions particulières, et qu'elles avaient le droit de mettre fin à l'entrevue en tout temps.

D'avril à mai 2022, les membres du personnel du Conseil de conservation ont réalisé des entrevues supplémentaires avec les promoteurs et les intervenants du service public. Nous n'avons pas réussi à interroger les représentants autochtones; cela est plus dû à des horaires chargés qu'à une quelconque crainte. Nous avons, cependant, interrogé un promoteur qui a participé à l'un des projets autochtones. Nous avons examiné les études d'impact sur l'environnement pour les quatre projets, d'autres documents publics ainsi que des histoires médiatiques. Au Tableau 2, nous résumons les données démographiques des 19 personnes interrogées. Une ébauche de cette étude de cas a été transmise à des informateurs et à des intervenants clés, dont Énergie NB, pour assurer le compte-rendu exact des faits.

**Tableau 2. Résumé des données démographiques liées aux entrevues**

Données démographiques	Nbre d'entrevues
Anse-Bleue	9
Hommes	4
Femmes	5
Citoyens	8
Dirigeants communautaires	1
Pokeshaw	6
Hommes	4
Femmes	2
Citoyens	5
Dirigeants communautaires	1
Hommes (total)	8
Femmes (total)	7
Citoyens (total)	13
Dirigeants communautaires (total)	2
Promoteurs (total)	4
Français (total)	9
Anglais (total)	6
Personnes interrogées (total)	19

Neuf entrevues ont été réalisées en français, et six en anglais. Treize citoyens, cinq de Pokeshaw, huit d'Anse-Bleue (sept femmes, huit hommes), quatre promoteurs et deux dirigeants communautaires ont été interrogés.

# 06 Conclusions

La confiance, l'équité et les avantages communautaires sont des thèmes centraux des entrevues communautaires, conformément aux recherches scientifiques et aux recherches de 2022 du Conseil de conservation. Les principales conclusions de cette section sont classées en fonction des catégories suivantes : le pouvoir de la méfiance, les erreurs liées à la sollicitation communautaire, le manque de considération de la documentation et de la langue, l'absence d'entité communautaire avec laquelle négocier, le manque de souplesse et de participation d'Énergie NB et la distribution inéquitable des coûts et des bénéfices.

La majorité des membres de la communauté ont indiqué qu'ils avaient une attitude positive envers les projets d'énergies renouvelables et étaient ouverts à l'idée d'un parc éolien dans leur région. Une informatrice de Pokeshaw a affirmé : « il a fallu tellement de temps pour convaincre le monde que nous n'étions pas contre les éoliennes », tandis qu'un

homme d'Anse Bleue a relevé que « personnellement, je ne suis pas contre (les éoliennes). Parce que, tout de même, nous avons besoin d'aide pour l'électricité. Et ça aiderait à produire de l'électricité. »

Comme on peut s'y attendre au vu de la recherche sur la courbe en U, l'appui généralisé envers les énergies renouvelables a changé lorsque les membres de la communauté ont commencé à participer plus directement au projet, et que l'acceptation communautaire a diminué. Selon une informatrice d'Anse-Bleue, « les gens trouvaient toutes sortes de raisons de refuser les énergies vertes ». Au fil du temps, la méfiance entre les membres de la communauté, les promoteurs et les propriétaires qui profiteraient le plus du projet a augmenté. En dépit des efforts faits par les promoteurs pour changer le point de vue de la communauté à l'aide d'une série d'activités de mobilisation, les membres de la communauté ont continué de se sentir mal à l'aise vis-à-vis des projets.

**La majorité des membres de la communauté ont indiqué qu'ils avaient une attitude positive envers les projets d'énergies renouvelables et étaient ouverts à l'idée d'un parc éolien dans leur région.**



# 07

## Le pouvoir de la méfiance

### Décider-Annoncer-Défendre

La sollicitation du programme LORESS d'Énergie NB était un processus concurrentiel. Bien que les promoteurs n'avaient pas besoin d'attendre d'avoir un accord d'achat d'énergie avec Énergie NB pour solliciter les propriétaires, les promoteurs des communautés visées par nos deux études de cas ont attendu. Le fait de n'avoir pas sollicité les citoyens tôt, particulièrement à Anse-Bleue, a hanté le projet jusqu'à la fin.

Le potentiel des projets d'énergie éolienne de ces communautés avait fait l'objet de discussions générales durant un certain nombre d'années, mais, jusqu'au lancement du processus de consultation lié à l'étude d'impact sur l'environnement, la majorité des citoyens de ces communautés avaient seulement une vague notion d'un projet potentiel. Les citoyens d'Anse Bleue et de Pokeshaw qui n'étaient pas propriétaires n'ont pas été consultés avant l'attribution des accords d'achat d'énergie. Nombre de résidents ont entendu parler pour la première fois du projet d'énergie éolienne proposé lors d'une réunion organisée en [octobre 2019](#) par le promoteur à Bathurst (une municipalité qui, bien qu'elle soit partenaire du projet, se trouve à 40 minutes d'Anse-Bleue). Comme les consultations communautaires ne faisaient pas partie des conditions du programme, elles n'ont pas été réalisées par les promoteurs des deux projets.

Comme l'un des promoteurs l'a expliqué :

*« Il n'y avait aucune directive concernant l'acceptation sociale, ni aucune directive sur la nécessité de prendre le temps d'aller dans la communauté pour en rencontrer les membres. Alors, à moins d'être une très grande entreprise, comme promoteur, on n'a pas le temps, les ressources énergétiques, ni les ressources humaines pour se dire que « théoriquement, il y a un projet dans quelques années, alors, allons dans la communauté maintenant pour commencer tôt... »*

Un couple marié l'a aussi expliqué ainsi :

*« La première fois que j'en ai entendu parler, c'est lorsqu'ils ont organisé une réunion pour annoncer qu'ils pourraient faire construire des éoliennes. Or, le programme était déjà bien en marche; ils étaient prêts. Et je n'avais jamais entendu parler d'une quelconque étude, ou de quoi que ce soit d'autre. »*

Dans de nombreux cas, les propriétaires situés près de la zone du projet ont signé des ententes de location avant de recevoir de nouveaux renseignements de la part des groupes d'opposition ou lorsque les avantages communautaires commençaient à s'effriter.

Les promoteurs ont suivi une approche « décider-annoncer-défendre » dans les cas où une consultation précoce aurait pu avoir lieu, mais n'a pas eu lieu. Toutes les activités liées à une participation communautaire directe ont été réalisées après l'attribution d'accords d'achat d'énergie.

## Erreurs liées à la participation communautaire

Les compte-rendus des informateurs variaient considérablement sur le mode de consultation et les sentiments des participants au processus de consultation. Certains résidents, particulièrement à Pokeshaw, étaient satisfaits de l'information communiquée et de la participation communautaire.

Deux hommes de Pokeshaw ont indiqué ce qui suit :

*« Des réunions, des réunions par courriel, une discussion avec les dirigeants de l'entreprise. »*

*« Chaque fois que nous avons besoin d'un renseignement, ils nous le donnaient. Ils étaient très généreux et ils ont même payé des avocats pour représenter le conseil chargé d'étudier les contrats et la proposition. Tout à fait. Ils nous ont donné toute l'aide nécessaire... Il y avait des dépliants, des affiches au mur et des représentants étaient là pour répondre aux questions. »*

*« [La communauté] savait ce qui allait se produire. Les gens savaient ce que les entreprises proposaient, l'argent qu'ils devaient leur donner... Ils avaient beaucoup d'information. Des ingénieurs, des techniciens et des spécialistes sont venus en différentes occasions pour expliquer l'ensemble du projet à la communauté. Je pense qu'il n'y avait pas beaucoup d'autres choses qu'ils auraient pu expliquer. »*

Le cas d'Anse-Bleue était totalement différent. Les citoyens de cette communauté n'étaient pas satisfaits des consultations, et plusieurs informateurs ont aussi relevé qu'ils ne faisaient pas confiance à la personne chargée d'assurer la liaison avec la communauté. Des informateurs d'Anse-Bleue ont indiqué ce qui suit :

*« Nous avons eu la chance de recevoir par la poste des dépliants nous informant qu'il y avait [une réunion] à Bathurst. Nous ne savions pas, personne, en fait, ne savait... »*

*« Ce n'est pas une information suffisante. Il faut plus qu'une assemblée de deux heures. Une réunion d'une seule soirée, c'est tout ce que nous avons eu... Nous n'avions aucun document, ni aucune information sur quoi que ce soit. Rien n'a vraiment été dit... Les procédures utilisées étaient médiocres. De la désinformation dès le départ. Jusqu'à ce qu'on nous dise que tout était prêt. Mais nous n'en avons pas été informés. »*

Mais, surtout, l'information à elle seule ne suffit pas à répondre aux besoins de la communauté.

L'information donnée sur un projet doit aussi demeurer cohérente au fil du temps. Une information incohérente sape la confiance, comme un résident d'Anse-Bleue l'a relevé :

*« De nombreuses personnes n'ont pas fait confiance à l'information donnée, car elle changeait constamment : les prix, la taille des éoliennes, les mégawatts prévus et, plus spécifiquement, l'emplacement des éoliennes. Les emplacements étaient aussi tenus secrets. De plus, les rapports et les évaluations n'étaient pas publiés. »*

## Le manque de prise en considération des documents et de la langue

Une erreur particulière relevée par le promoteur et les membres de la communauté lors des entrevues menées à Anse-Bleue était que l'ensemble des renseignements et des études avait été remis en anglais à une communauté principalement francophone.

*« [Le promoteur] était anglophone unilingue, alors que les résidents d'Anse-Bleue sont presque tous francophones unilingues... alors, comment voulez-vous que nous nous fassions une opinion si nous n'avons pas pu lire l'étude d'impact? Comment dois-je vous parler de mes préoccupations, lorsque je suis incapable de lire le document? »*

Certains membres de la communauté ont aussi eu des problèmes avec les documents en français et ont eu besoin d'aide pour les comprendre. Pour remédier à ces problèmes à Anse Bleue, le promoteur a pris plusieurs mesures, notamment :

- Il a payé un avocat francophone externe pour examiner les documents et expliquer aux propriétaires qui envisageaient de signer les ententes de location ce qu'ils s'apprêtaient à signer.
- Il a fait du porte-à-porte pour discuter personnellement avec les propriétaires situés dans un rayon d'un kilomètre pour apaiser leurs craintes.

Malheureusement, parce que le promoteur avait payé l'avocat, les gens ne lui ont pas fait confiance (les membres de la communauté avaient aussi de la difficulté à faire confiance à l'agent de liaison). Un financement gouvernemental visant à aider les communautés à évaluer les propositions de projet pourrait aider à éviter des problèmes à l'avenir.

## Absence d'une entité communautaire chargée des consultations, préoccupations liées à l'emplacement

Tel que mentionné, les communautés non incorporées font qu'il est difficile pour les promoteurs de travailler en partenariat avec les communautés. À Pokeshaw, le partenaire local était un centre de loisirs et, à Anse-Bleue, il s'agissait de la ville de Bathurst. Un promoteur a indiqué ce qui suit :

*« Comme il s'agit d'une région non incorporée de la province, nous avons passé par la commission des fonction régionales. Ils ont dit que ce n'était pas leur domaine d'expertise, ni même leur domaine de gestion. Alors, il n'y a pas d'assemblée ni d'association. On fait littéralement du porte-à-porte et on parle aux gens [ou] aux cinq personnes qui représentent le district des services locaux, au [conseil des loisirs], qui pourrait ensuite possiblement renseigner les autres membres... c'est très dur. »*

Comme à Anse-Bleue il n'y a pas d'entité communautaire pour faciliter la participation communautaire, le promoteur a organisé une réunion à Bathurst (le partenaire du projet) concernant le projet de parc éolien, situé à environ 40 minutes de voiture d'Anse-Bleue.

L'emplacement préoccupait considérablement les résidents d'Anse-Bleue, qui avaient le sentiment que le projet proposé pourrait être situé trop près de leur maison. L'association d'un sentiment de trahison et d'un sentiment de tromperie a accéléré le déclin constant de la confiance des résidents; à cet égard, une informatrice du village a relevé ce qui suit :

*« Personnellement, je ne suis pas contre les éoliennes, et tout ça. Nous en sommes là, alors nous y sommes aujourd'hui [c'est la technologie de notre temps]. Mais vous savez, nous étions réellement sous le choc. Nous sommes revenus [de la première réunion communautaire à Bathurst], puis nous sommes réellement rentrés dans une colère, vraiment, noire. Nous étions environ 30. C'était, en quelque sorte, pertinent pour une entreprise. Ce n'était pas pertinent à Anse-Bleue, près des maisons... »*

## Le manque de souplesse et de participation

Nombre de membres de la communauté et de promoteurs ont remis en question le manque de participation du gouvernement et d'Énergie NB dans la promotion du programme auprès des citoyens des communautés hôtes potentielles. Les citoyens avaient le sentiment que l'absence d'engagement public du service public envers les énergies renouvelables, généralement par l'organisation de portes ouvertes communautaires, par exemple, sapait la foi des gens dans les projets proposés. Les citoyens avaient aussi des questions à propos des raisons pour lesquelles Énergie NB ne faisait pas preuve de plus de souplesse concernant l'emplacement des éoliennes ou les échéanciers pour tenir compte des retards possibles à cause des approbations des évaluations environnementales et des enjeux liés à la chaîne d'approvisionnement imputables à la pandémie de la COVID-19. Cette approche non interventionniste est contraire à la pratique normale où Énergie NB fait la promotion des projets appartenant aux services publics et exploités par des services publics, dont l'organisation de [portes ouvertes](#) pour informer les communautés des réaménagements à venir (par ex., en lien avec le barrage de Mactaquac) ou des nouveaux projets (par ex., en lien avec les petits réacteurs nucléaires modulaires ou le renouvellement de permis à la centrale nucléaire de Point Lepreau). Cette lacune sur le plan des communications comprenait une attente de près de deux ans avant que les communautés puissent recevoir des nouvelles du service public concernant l'approbation du projet d'Anse Bleue. Ce n'est qu'en [juin 2022](#), lorsque les chercheurs du Conseil de conservation réalisaient des entrevues communautaires, qu'Énergie NB a annoncé l'abandon du projet de Chaleur Ventus. Cette lacune sur le plan des communications n'a pas favorisé l'obtention de la confiance communautaire.

Un informateur de Pokeshaw a relevé ce qui suit :

*« Nous n'avons rien pu obtenir d'Énergie NB. [Le service public] nous a simplement dit que c'était entre nous et la communauté, mais Énergie NB aurait pu en faire plus pour préparer les bases de ce projet... En rétrospective, je pense qu'Énergie NB aurait pu venir, nous rencontrer et nous expliquer un peu...mais Énergie NB était absent, et c'est très difficile. Et ces choses, dans une petite communauté, deviennent si personnelles. »*

Un second informateur de Pokeshaw a appuyé cette préoccupation :

*« Je ne comprends pas l'action d'Énergie NB ni l'inaction du gouvernement...Pas très coopératif. Pas très utile...Ce projet a échoué dans son ensemble en raison du manque de coopération d'Énergie NB à ce sujet...tout le monde ressent de la frustration et du mécontentement vis-à-vis d'Énergie NB. »*

Le promoteur du projet éolien d'Anse-Bleue a relevé ce qui suit :

*« Il y a un problème d'acceptabilité sociale [à Anse-Bleue], et nous avons la capacité de construire ce site, mais il y a une forte opposition. Alors, pourquoi ne pas nous laisser déplacer ces zones... [Énergie NB] a soulevé différents problèmes de "non, vous devez être sur le site que vous avez sélectionné et pour lequel vous avez soumissionné. Nous ne pouvons pas vous laisser vous déplacer, même à quelques pâtés de maisons. Et nous n'allons pas vous laisser déménager dans un autre comté...C'est une règle, nous n'allons pas vous laisser changer d'endroit." »*

Plusieurs informateurs ont indiqué qu'ils blâmaient Énergie NB pour ne pas avoir permis une prolongation du projet, et sont d'avis que s'ils n'étaient pas dans le Nord du Nouveau Brunswick, ils l'auraient obtenue. Un homme de Pokeshaw a exprimé sa profonde déception concernant le manque de souplesse d'Énergie NB à propos de l'échéancier :



« Je suis très, très déçu d'Énergie NB, je peux vous l'assurer. Refuser d'accorder un prolongement de neuf mois pour mener à bien un contrat susceptible d'être un investissement de 40 millions de dollars. Et lorsque, de bonne foi, une entreprise a déjà investi trois ou quatre millions de dollars. Ce n'est pas très responsable... »

## La répartition inéquitable des coûts et des bénéfices

Des changements au niveau des offres des bénéfices communautaires des promoteurs ont créé des tensions dans les communautés. À Pokeshaw, on a dit au conseil des loisirs qu'il recevrait 200 000 \$ par année; ce montant a ensuite été abaissé à 75 000 \$. De même, à Anse-Bleue, le promoteur avait

inclus dans sa soumission une série d'avantages communautaires pour remporter le projet. Ces prestations incluaient un kiosque touristique, un véhicule tout-terrain, un projet de piste cyclable et le maintien continu de la piste. Une fois le projet accepté par Énergie NB, ces avantages ont fait l'objet de discussions, suite auxquelles on a décidé qu'ils seraient offerts seulement « s'il restait des fonds ». Ces changements aux arrangements sur les bénéfices montrent comment les promoteurs ou les propriétaires peuvent se servir des avantages offerts pour susciter un appui. Comme le point de vue des informateurs l'a montré, ce genre d'attitude peut, en bout de ligne, provoquer de la méfiance. Au Tableau 3, nous résumons les avantages communautaires offerts et les arrangements pris pour les quatre projets LORESS.

Tableau 3. Résumé des avantages communautaires

Nom du projet	<a href="#">Partenariat limité sur l'énergie éolienne de Black Rock à Pokeshaw</a>	Anse-Bleue <a href="#">Projet de parc éolien de Chaleur Ventus</a>	Première Nation Neqotkuk (Tobique) <a href="#">Projet énergétique Wocawson</a>	Première Nation de Woodstock <a href="#">Projet énergétique de Wisokolamson</a>
Convention d'achat	Accord d'achat d'énergie avec Énergie NB	Accord d'achat d'énergie avec Énergie NB	Accord d'achat d'énergie de 30 ans avec Énergie NB	Accord d'achat de 25 ans avec Énergie NB
Financement	Paiement au conseil des loisirs : 75 000 \$ par année (offre de départ : 200 000 \$)	Paiement annuel au conseil des loisirs	Fond communautaire	Fond communautaire
Location de terrains	Baux fonciers pour les citoyens privés	Baux fonciers pour les citoyens privés	51 % de partenaires actionnaires	Non public
Dons communautaires	Don de 10 000 \$ fait en 2007 au conseil communautaire des loisirs	Kiosque touristique, projet de sentier pour vélos et VTT, et maintien continu de la piste si les fonds sont suffisants.	Des revenus de <a href="#">800 000 \$ à 1,2 million de dollars/année</a> ré-investis dans l'infrastructure communautaire, dont le logement et les routes	Non public

Les informateurs avaient le sentiment que les préoccupations concernant les effets sur la santé, notamment à cause du bruit et de l'effet stroboscopique, et sur l'environnement, y compris les effets sur les eaux souterraines et les eaux de surface, et les risques associés aux déchets post projet, étaient inadéquatement traités par les promoteurs. À cet égard, une femme d'Anse-Bleue a indiqué ce qui suit :

*« Ce qui se produit aussi est que les études sur l'impact des éoliennes sous-évaluent réellement les répercussions. Et elles ne tiennent pas compte du tout des retombées sur les êtres humains. Les retombées sur les animaux sont grandement minimisées; toutes les répercussions sont minimisées. Ils veulent juste de l'argent. Ce n'est pas difficile à voir. Et c'est plutôt frustrant. »*

Un homme d'Anse-Bleue a exprimé des craintes concernant la contamination des eaux souterraines :

*« Lorsque j'ai posé la question sur la contamination au béton des eaux souterraines, [un propriétaire qui profiterait du projet] s'est moqué de moi devant toute l'assemblée d'Anse-Bleue... tout le monde se renvoyait la balle dans la province. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Énergie, le ministère des Ressources naturelles et l'entreprise. Tout le monde se renvoyait la balle pour savoir qui répondrait, qui assumerait la responsabilité... Nous avons besoin de réponses : oui ou non. Pas un processus de deux ans et demi durant lequel on attend la publication d'un rapport. Aujourd'hui, c'est là que nous en sommes. »*

Selon l'EIE de Chaleur Ventus, à la page 28 :

*« [TRADUCTION] Aucun champs de captage ne se trouve sur la zone du projet. Le champs de captage protégé le plus proche se trouve dans la ville de Caraquet, à approximativement 7 km au sud-est de la zone du projet et est protégé par l'arrêté de délégation de la zone de protection du champ de captage. Cependant, il se trouve à l'extérieur de l'empreinte du projet et ne sera pas affecté par la construction du projet. Suite à une recherche dans le système de connexion à un site de forage en ligne, on a découvert deux puits d'eau potable et quatre puits d'eau non potable dans un rayon d'un kilomètre du projet (ministère de l'Environnement et des Gouvernements, 2019). L'un des puits d'eau potable se trouve à environ 150 m au Sud de WEC T4 ALT et l'autre à 750 m au sud ouest de WEC T1. Si nécessaire, on réalisera des études géotechniques et un sondage privé sur les puits avant la construction. On établira un plan de contrôle et d'urgence si un puits d'eau potable est affecté par le projet. Des directives expliquant aux promoteurs comment gérer les effets sur les eaux souterraines et les eaux de surface pourraient aider les communautés à évaluer les propositions. » «*

Le problème des effets de la construction sur les eaux souterraines et les eaux de surface est demeuré l'une des principales préoccupations des résidents d'Anse-Bleue durant toute la période d'examen du projet. Parmi les autres préoccupations environnementales, relevons le risque de mortalité d'oiseaux, la contamination de l'eau, les effets de la lumière sur les écureuils, les chauves-souris et les animaux sauvages ainsi que des problèmes économiques, comme la perte de valeur foncière (Tableau 4).

Tableau 4 : Préoccupations communautaires de Pokeshaw et d'Anse-Bleue

Environnement	Santé	Économie
Oiseaux tués	Bruit	Changement des montants reçus par le conseil des loisirs
Contamination des eaux souterraines	Effet stroboscopique	Coût de la désinstallation des éoliennes en cas de problème.
Luminosité affectant les écureuils, les chauves-souris et les animaux sauvages	L'entretien, une fois le projet lancé	Perte de la valeur de leur maison
Population de lynx (non analysé lors de l'EIE)	Eaux souterraines [craintes concernant la médiocrité de la qualité du ciment utilisé lors de la phase de construction]	Pas de création d'emploi substantielle
Faune marine (non analysé lors de l'EIE)	Trop proche des habitations (on ne les veut pas aussi proches)	
Vers de terre affectés par les vibrations (suscité suite à une étude menée en Ontario)	Ultrasons, sons à basse fréquence	

Bien que certains risques, comme le bruit et l'effet stroboscopique, soient courants pour nombre de projets de parc éolien communautaires, d'autres, comme les problèmes liés aux eaux souterraines et aux déversements, étaient propres à Anse-Bleue.

À cet égard, un promoteur a relevé ce qui suit :

*« Je pense qu'elle [la désinformation] est venue du fait que des gens ont consulté d'autres site Web indiquant les raisons pour lesquelles ne pas opter pour les parcs éoliens. Et c'est de là que sont venus le doute, la crainte et l'incertitude. Et c'est à cause de la peur que certains ont colporté ce mensonge. Le problème lié à l'eau; c'est de là que ça vient, et j'en suis encore perplexe. Il est vrai que je ne sais pas du tout comment cette idée est apparue, mais elle est apparue, est sortie et a été transmise par l'intermédiaire de dépliants à tous les propriétaires des environs. »*

Un informateur d'Anse-Bleue s'est dit préoccupé par les points de vue scientifiques incohérents :

*« Lorsqu'on regarde le consensus scientifique de la Suisse ou de la Russie par rapport à celui du Canada, comme en Ontario ou en France, on peut se demander pourquoi ils n'arrivent pas à la même conclusion. Pourquoi une personne dit qu'il y a des violations et l'autre qu'il n'y a pas de pollution sonore? Il est difficile d'y voir clair dans tout ça et de faire confiance...Beaucoup de désinformation. La façon dont le projet a été approché, c'est sûr qu'il y avait de grandes lacunes. Il y avait d'importantes lacunes dans l'information donnée, l'absence de réponse... Tout le monde se renvoyait la balle dans la province. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Énergie, le ministère des Ressources naturelles et l'entreprise. Tout le monde se renvoyait la balle concernant qui répondrait, qui prendrait la responsabilité. »*

La désinstallation était une autre préoccupation pour les résidents. En dépit des quatre pages consacrées aux processus de désinstallation, les résidents de Pokeshaw voulaient un plan plus formel d'élimination des éoliennes à la fin du cycle de vie du projet.

La **désinformation peut faire dérailler** les projets d'énergies renouvelables. Mais d'autres préoccupations sous-jacentes peuvent aussi entrer en jeu. Une injustice perçue dans la distribution des bénéfices a posé problème à Anse-Bleue. Un propriétaire possédait un grand pourcentage de la terre allouée au projet d'énergie éolienne. Cela signifie qu'une grande partie des bénéfices financiers issus de la location du terrain pour le projet aurait été à un seul membre de la communauté. Les bénéfices distribués se sont donc révélés bien inférieurs à ceux d'une région aux multiples propriétaires. Des rumeurs ont commencé à circuler à Anse Bleue selon lesquelles il ne fallait pas faire confiance à ce propriétaire. Résultat: ce promoteur d'Anse-Bleue a eu le sentiment que les adeptes du projet ne pouvaient plus dire qu'ils voulaient le projet :

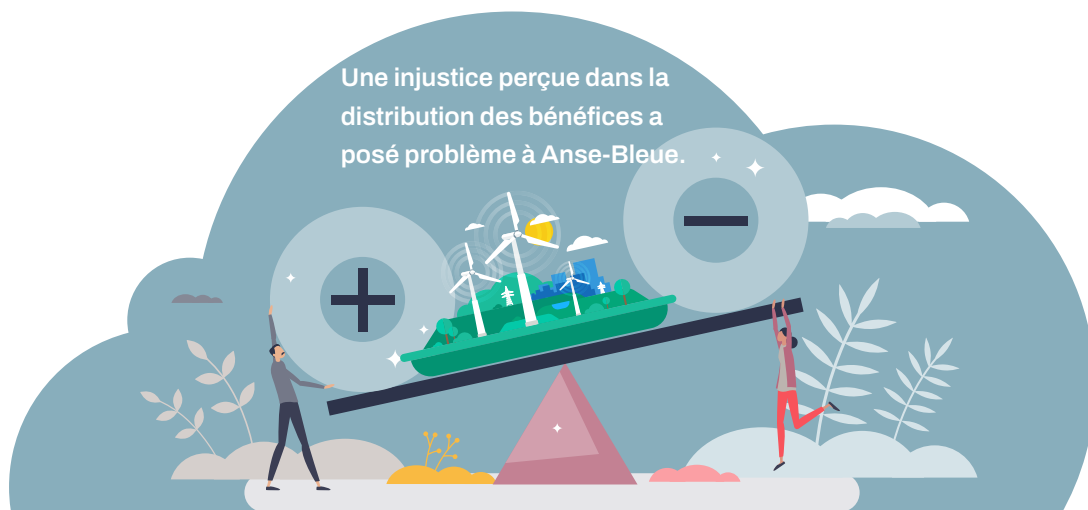
*« La confiance a une énorme importance. Et le pire, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui sont pour, mais ne peuvent pas le dire ouvertement non plus. Maintenant, à cause de la peur de ce que d'autres membres de la communauté risquent de dire, surtout lorsque des gens se regroupent et disent que, non, ils ne veulent pas quelque chose. »*

Un homme d'Anse-Bleue a exprimé la même préoccupation d'un point de vue communautaire

*« [Un membre de la communauté] a [dit] "ça va être incroyable pour vos petits enfants", "oh!*

*Les énergies renouvelables", "vous verrez, vous pourrez faire du jardinage et tout ça", "c'est bon pour l'économie", "vous aurez de l'argent", "les gens d'Anse-Bleue s'accordent pour le dire, ils le veulent tous". Un membre de la communauté a signé parce qu'il croyait que tout le monde le voulait et il ne souhaitait pas s'aliéner la population. Mais, lorsqu'ils ont eu signé, les problèmes ont commencé. »*

Selon les entrevues menées avec les informateurs, il semblerait que, bien que les négociations concernant les avantages communautaires aient joué un rôle dans l'annulation des projets, elles constituaient un facteur secondaire. Dans le cas d'Anse-Bleue, l'effritement de la confiance rendrait difficile la mise en œuvre d'un quelconque projet. On ne sait pas encore si une forme d'avantage communautaire inciterait Anse-Bleue à accepter le projet. Lorsque les citoyens ont commencé à s'opposer au projet d'énergie éolienne proposé, les craintes vis-à-vis des effets négatifs ont augmenté. De l'information concernant les risques possibles du projet pour la communauté a commencé à circuler par l'intermédiaire de dépliants remis aux propriétaires. Avant même 2022, alors que les chercheurs du Conseil de conservation réalisaient les entrevues communautaires, Énergie NB a formellement annoncé **l'abandon** du projet d'Anse-Bleue.



# 08

## Discussion

Les chances de réussite des projets d'énergie éolienne de Pokeshaw et d'Anse-Bleue ont été réduites à cause des erreurs et de l'inexpérience des promoteurs (surtout à Anse-Bleue) et, dans une moindre, mais importante mesure, des failles institutionnelles. L'une des principales failles a été de ne pas solliciter les communautés suffisamment tôt dans le processus. Cependant, les problèmes institutionnels et les obstacles au programme ont aussi contribué au résultat négatif. L'absence d'appui du gouvernement et des services publics aux projets d'énergies renouvelables en général, et le manque de directives sur la sollicitation et les avantages communautaires, spécifiquement, ont sapé l'acceptation communautaire.

Les organismes gouvernementaux responsables des projets d'énergies renouvelables peuvent aider les propriétaires et les communautés à évaluer leurs options par la publication à jour de [manuels sur les avantages communautaires](#), de [listes de contrôle](#) et de [guides pour les propriétaires](#). Les conseils du Nouveau-Brunswick concernant les dispositions sur l'énergie éolienne à l'intention des municipalités, des communautés rurales et des zones non incorporées ont été publiés en [2008](#). Les lignes directrices sur les études d'impact sur l'environnement concernant les conditions associées aux éoliennes ont été publiées en [2019](#), mais s'adressent aux promoteurs. Or, il est essentiel de donner des lignes directrices et des renseignements axés sur les citoyens.

La supervision des citoyens concernant la façon dont les fonds sont déboursés est conforme à l'approche collaborative que les spécialistes considèrent comme importante pour la réussite du projet. Un bon modèle pourrait être celui du bureau des projets de recherche énergétique (Energy and Research Development office) de l'État de New York, qui a créé un [bureau de l'emplacement](#) pour favoriser la participation communautaire. De plus, la province pourrait envisager de créer un [programme de prestations communautaires pour les communautés hôtes](#), à l'instar de l'État de New York. Ce programme offre aux clients résidentiels des services publics d'électricité d'une communauté hôte un rabais annuel sur les factures payé à partir de contrats d'énergies renouvelables qui comprennent un paiement sur plus de 10 ans de projets d'énergie à la capacité nominale applicable de 500 \$/MW et de projets d'énergie éolienne à la capacité nominale applicable de 1 000 \$/MW.

Voici quelques-unes des erreurs des promoteurs :

- L'absence de consultation des résidents dès le début du processus. Processus de consultation médiocre et absence de communication en français, plus particulièrement à Anse-Bleue.
- Avantages communautaires survendus durant la phase de battage publicitaire, qui ont changé lors de la modification de la dynamique du projet.
- Déséquilibre entre les avantages des propriétaires et les avantages communautaires.

- On n'a pas nommé un messenger fiable chargé de remplir la fonction de liaison communautaire.
- Comme les emplacements choisis avaient des structures de sollicitation locales faibles, le partenaire du projet d'Anse-Bleue n'était pas de l'endroit (mais de la ville de Bathurst, qui se trouve à proximité).

Voici quelques-unes des erreurs des institutions et des services publics :

- L'absence d'appui du gouvernement et du service public au programme LORESS et aux énergies renouvelables, notamment par l'offre de pratiques exemplaires sur les avantages communautaires et les accords de location pour aider les citoyens à prendre une décision, ainsi que des renseignements fondés sur des données probantes concernant les effets environnementaux des éoliennes.
- Le manque de souplesse apparent du service

public concernant les échéanciers et les emplacements.

Les entrevues étaient très émotionnelles; les personnes interrogées ont été perturbées pendant presque deux ans après la fin du projet en cours. Beaucoup d'informateurs pleuraient durant les entrevues. Le promoteur du projet d'énergie éolienne d'Anse-Bleue poursuit la ville de Bathurst [devant les tribunaux](#) parce qu'elle a retiré son appui au projet. Le Conseil de conservation en conclut qu'il faut des modèles plus inclusifs pour accroître le potentiel d'acceptation communautaire des projets d'énergies renouvelables. Une sollicitation précoce, des avantages communautaires et des ententes de partenariat participatif utilisées par des promoteurs dans le cadre de projets autochtones doivent orienter les pratiques exemplaires pour tous les projets d'énergie éolienne communautaires.



# 09

## Recommandations

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick préconise davantage d'investissement dans les énergies renouvelables dans la province, mais pas aux dépens d'un processus équitable, d'une écoute réciproque et d'avantages communautaires. Notre travail de recherche montre les effets durables d'un manque de sollicitation précoce et fréquente. Il est fort possible que les avantages communautaires offerts n'aident que peu à compenser la médiocrité du processus de consultation, qui sape la confiance. Une fois la confiance perdue, il est difficile de la retrouver. Nous faisons plusieurs recommandations à l'intention des promoteurs et des institutions pour optimiser la réussite des futurs investissements dans les projets d'énergies renouvelables.

En bref, voici nos principales conclusions : (1) les projets ont plus de chance de réussir lorsque les promoteurs du projet instaurent dès le départ un échange durable et cohérent avec les communautés hôtes; (2) le gouvernement et les services publics doivent offrir une aide institutionnelle à l'aide de directives sur les pratiques exemplaires et de renseignements fondés sur des données probantes concernant les énergies renouvelables.

### Recommandations

#### 1. Il faut consulter tôt et faire preuve de souplesse

Il faut consulter suffisamment tôt les résidents de la communauté visée concernant les projets d'énergies renouvelables et leur donner, lorsque cela

est possible, l'occasion d'indiquer leur préférence concernant l'emplacement du projet. Dans notre étude de cas, nous montrons que si l'on attend d'avoir signé les accords d'achat d'énergie pour consulter la communauté hôte, les résidents se sentent impuissants et incapables d'influencer le projet. Le conflit suscité par l'emplacement proposé a amorcé une réaction en chaîne de craintes et de perte de confiance. Le fait que les promoteurs aient mis l'accent sur la négociation de la location des terrains sans consulter la communauté a créé des tensions communautaires et une perception de gagnants perdants. C'est pourquoi une consultation précoce peut optimiser le potentiel d'acceptation communautaire.

#### 2. Les services publics, le gouvernement local et les provinces doivent jouer un rôle de légitimation et de soutien

Les critères de sélection du projet doivent inclure un nombre substantiel de points pour les consultations précoces. Les services publics et le gouvernement peuvent aussi jouer un rôle connexe en fournissant des pratiques exemplaires à jour concernant l'emplacement, les ententes sur les retombées locales et la participation communautaire afin d'orienter les promoteurs et informer les résidents de la communauté hôte de leurs options. Les craintes communautaires, associées à un manque d'aide institutionnelle manifeste pour le programme LORESS et les énergies renouvelables en général, ont sapé la confiance communautaire (par ex., manque de portes ouvertes). Un bureau gouvernemental

des énergies renouvelables pourrait transmettre des renseignements généraux, mais aussi géographiquement et culturellement pertinents, des directives sur les pratiques exemplaires à l'intention des promoteurs, des municipalités, des commissions des fonctionnaires régionales et des citoyens ainsi qu'une analyse écologique et géographique provinciale visant à aider les promoteurs à préparer leur proposition.

### **3. Il faut établir des références pour les avantages communautaires**

Les résidents de la communauté avaient de la difficulté à évaluer si les avantages communautaires offerts par les promoteurs faisaient partie des pratiques normalisées, et à démêler le vrai du faux dans le battage publicitaire des promoteurs concernant les avantages et les risques potentiels du projet. Dans les deux communautés visées par l'étude de cas, les promoteurs ont vanté les avantages d'une collaboration avec eux, puis ont réduit les avantages une fois les projets amorcés. Le gouvernement doit publier, et mettre régulièrement à jour, les directives sur les avantages communautaires liés aux pratiques exemplaires et envisager des options de compensation pour la communauté hôte, comme des remises sur les factures des services publics.

### **4. Il faut remédier à la désinformation concernant les projets d'énergies renouvelables**

Les citoyens doivent avoir accès à des renseignements localisés de qualité sur les énergies renouvelables. En présence de désinformation, la documentation indique clairement qu'il est important d'écouter les citoyens pour comprendre leurs

craintes sous-jacentes, qui proviennent souvent d'un manque de confiance. C'est pourquoi les craintes soulevées peuvent ne pas être apaisées par l'information seule (par ex., concernant les effets sur la valeur des propriétés ou l'eau souterraine et l'eau de surface durant la construction, ou toute autre désinformation), mais il est important de veiller à ce que les gens puissent obtenir des renseignements locaux et neutres. Lorsque l'information n'est pas concluante, il faut appliquer le principe de précaution. Comme un vaste éventail de sources propage des renseignements erronés concernant les risques inhérents aux projets d'énergies renouvelables, il est important de donner des renseignements non biaisés aux communautés, même si cette information ne permet pas de résoudre tous les problèmes. Un bureau provincial des énergies renouvelables pourrait remplir cette fonction. On pourrait aussi financer des organisations provinciales ainsi que des groupes communautaires et environnementaux pour offrir des services d'éducation et d'information. Comme nous le verrons dans cette étude, la désinformation a contribué à saper la confiance entre les promoteurs et le public. Le fait de charger un tiers de créer et de diffuser de l'information peut réduire les idées préconçues et aider les promoteurs et les communautés à trouver un consensus.



# 10

## Limitations

Le rôle que l'identité, les antécédents communautaires et les valeurs jouent dans l'opposition communautaire aux projets d'énergies renouvelables gagnerait à faire l'objet de recherches à l'avenir. Bien qu'Anse-Bleue et Pokeshaw soient des régions rurales caractérisées par de forts vents, ces communautés abritent aussi de magnifiques paysages et leur revenu dépend du tourisme saisonnier. Les deux communautés ont une population vieillissante (la majorité des personnes interrogées avaient plus de 50 ans) et Anse-Bleue est connue pour s'être opposée au premier projet d'énergie nucléaire du N.-B. Ces facteurs jouent aussi un rôle dans la façon dont les communautés voient et apprécient le développement.

Par contre, comme Saint John a un historique industriel, des cheminées industrielles sont visibles dans toute la communauté. Le passage des cheminées industrielles à des éoliennes grâce au projet d'énergie éolienne de Burchill aurait peut-être été plus facilement acceptable pour des citoyens qui ont déjà une industrie à grande échelle dans leur ville. L'analyse des coûts et des avantages pour Saint John peut être très différente pour une région ayant un historique de développement différent. Par exemple, le passage d'un barrage hydroélectrique à proximité d'une communauté à des éoliennes peut se faire plus facilement qu'à partir d'un historique de développement différent.

# 11

## Conclusion

Le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick préconise l'expansion des projets d'énergies renouvelables dans la province. Nous reconnaissons, cependant, que ces projets sont confrontés à des défis et à des obstacles. Nous pensons que les projets réussissent lorsque les communautés et les citoyens sont consultés tôt et sollicités équitablement dans le cadre de processus respectueux et honnêtes. Il faut améliorer la consultation et la gestion communautaires. Les communautés ont besoin de pouvoir choisir et de bénéficier de souplesse concernant l'emplacement ainsi que d'avantages qu'ils trouvent acceptables et équitables. Le gouvernement et Énergie NB ont un rôle de légitimation critique à jouer et doivent être des partenaires à part entière du développement et du déploiement du projet. Les promoteurs sont confrontés à des enjeux trop importants pour mener cette initiative seuls. Nous avons, en effet, découvert que la promotion d'un projet peut provoquer du battage publicitaire et de la méfiance. L'équité et la confiance sont les fleuves dans lesquels l'acceptation communautaire coule.

# 12 Bibliographie

- Mhairi Aitken, Claire Haggett & David Rudolph (2016) Practices and rationales of community engagement with wind farms: awareness raising, consultation, empowerment, *Planning Theory & Practice*, 17:4, 557-576, DOI: [10.1080/14649357.2016.1218919](https://doi.org/10.1080/14649357.2016.1218919)
- Baxter, J., Morzaria, R., & Hirsch, R. (2013). A Case-Control Study of Support/Opposition to Wind Turbines: The Roles of Health Risk Perception, Economic Benefits, and Community Conflict. *Energy Policy*, 61, 931-943.
- Bessette, D., & Crawford, J. (2022). All's fair in love and war: The conduct of wind acceptance research (war) in the United States and Canada. *Energy Research & Social Science*, 88. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2022.102514>
- Boudet, H.S. Public perceptions of and responses to new energy technologies. *Nat Energy* 4, 446–455 (2019). <https://doi.org/10.1038/s41560-019-0399-x>
- Brown, N. (2003). Hope Against Hype – Accountability in Biopasts, Presents and Futures. *Science Studies*, 16 (2), 3-21.
- Canadian Renewable Energy Association. (2017) Wind Energy Development: Best Practices for Indigenous & Public Engagement. [https://renewablesassociation.ca/wp-content/uploads/2020/06/Wind-energy-development-best-practices\\_June-2020.pdf](https://renewablesassociation.ca/wp-content/uploads/2020/06/Wind-energy-development-best-practices_June-2020.pdf)
- Castleberry, B., & Greene, J. S. (2018). Wind power and real estate prices in Oklahomes. *International Journal of Housing Markets and Analysis*, 11(5), 808-827. doi:<https://doi.org/10.1108/IJHMA-02-2018-0010>
- Chouinard, O., Guillemot, J., Leclerc, A., & Rabeniaina, T. (2014). Old Coops and New Coops: The Case of the Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque. In L. Hammond Ketilson & M.-P. Robichaud Villettaz (under the direction of), *Cooperatives' Power to Innovate: Texts Selected from the International Call for Papers* (p. 239-256). Lévis : International Summit of Cooperatives.
- Comeau, L. (2022). Les facteurs qui influent sur l'acceptabilité sociale des énergies renouvelables et des projets de transport. Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick
- Dwyer, J., & Bidwell, D. (2019). Chains of trust: Energy justice, public engagement, and the first offshore wind farm in the United States. *Energy Research & Social Science*, 47, 166–176. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2018.08.019>
- Firestone, J. Hirt, C., Bidwell, D., Gardner, M., Dwyer, J (2020). Faring well in offshore wind power siting? Trust, engagement and process fairness in the United States, *Energy Research & Social Science*, Volume 62.
- Firestone, J., Kempton, W., Lilley, M. B., & Samoteskul, K. (2012b). Public acceptance of offshore wind power: does perceived fairness of process matter? *Journal of environmental planning and management*, 55(10), 1387-1402.
- Gaede, J. Rowlands, J. H. ((2018). Visualizing Social Acceptance Research, a Bibliometric Review of the Social Acceptance Literature for Energy Technology and Fuels. *Energy Research & Social Science*, Volume 40 (p.142-158).
- Huijts, N. M. A., Molin, E. J. E., & Steg, L. (2012). Psychological factors influencing sustainable energy technology acceptance: A review-based comprehensive framework. *Renewable and Sustainable Energy Reviews*, 16(1), 525–531. <https://doi.org/10.1016/j.rser.2011.08.018>
- Jacobsen, N. (2022). Locally Owned Renewable Energy Small Scale (LORESS) *Program Review*. Roxham Advisory & Consulting Services, Inc.
- Sarah C. Klain, S.C., Satterfield, T., MacDonald, S., Battista, N., Chan, K (2017). Will communities “open-up” to offshore wind? Lessons learned from New England islands in the United States, *Energy Research & Social Science*, Volume 34, Pages 13-26.

- Klick, H., & Smith, E. R. A. N. (2010). Public understanding of and support for wind power in the United States. *Renewable Energy*, 35(7), 1585–1591. <https://doi.org/10.1016/j.renene.2009.11.028>
- Kriechbaum, M., Posch, A., & Hauswiesner, A. (2021). Hype cycles during socio-technical transitions: The dynamics of collective expectations about renewable energy in Germany. *Research Policy*, 50(9). <https://doi.org/10.1016/j.respol.2021.104262>
- Mills, S. B., Bessette, D., & Smith, H. (2019). Exploring landowners' post-construction changes in perceptions of wind energy in Michigan. *Land Use Policy*, 82, 754–762. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2019.01.010>
- Rand, S., Hoen, B. (2017). Thirty years of North American wind energy acceptance research: What have we learned? *Energy Research & Social Science*, Volume 29, 135-148. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2214629617301275?via%3Dihub>
- Schuitema, G., Steg, L., & Kruijning, M. v. (2011). When are transport policies fair and acceptable? *Soc Just Res*, 24, 66-84.
- Sovacool, B. K. (2009). Rejecting renewables: The socio-technical impediments to renewable electricity in the United States. *Energy Policy*, 37(11), 4500-4513. doi: [10.1016/j.enpol.2009.05.073](https://doi.org/10.1016/j.enpol.2009.05.073)
- Walker, C., & Baxter, J. (2017). “It’s easy to throw rocks at a corporation”: Wind energy development and distributive justice in Canada. *Journal of Environmental Policy & Planning*, 19(6), 754–768. <https://doi.org/10.1080/1523908X.2016.1267614>
- Walker, C., & Baxter, J. (2017). Procedural justice in Canadian wind energy development: a comparison of community-based and technocratic siting processes. *Energy Research & Social Science*, 29, 160–169. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2017.05.016>
- Wolsink, M. (2012). Undesired reinforcement of harmful ‘self-evident truths’ concerning the implementation of wind power. *Energy Policy*, 48, 83–87.
- Wolsink, M. (2007). Wind power implementation: the nature of public attitudes: equity and fairness instead of ‘backyard motives.’ *Renewable & Sustainable Energy Reviews*, 11(6), 1188–1207.
- Wüstenhagen, R., Wolsink, M., Bürer, M. J. (2007). Social acceptance of renewable energy innovation: An introduction to the concept. *Energy Policy*, Volume 35, Issue 5, 2683-2691.